

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

(FLSH)

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

Mémoire de master 2 : Aménagement du Territoire, Décentralisation et Développement Local. (ATDDL)

THEME : Le développement agricole face aux nouveaux enjeux fonciers dans la communauté rurale de Palmarin Facao.

Présenté par :

Diockel Youssou NDIAYE

Sous la direction du :

Pr. Amadou DIOP

ANNEE UNIVERSITAIRE: 2011-2012

DEDICACES

APRES AVOIR RENDU GRACE A DIEU ET PRIE SUR SON PROPHETE MOHAMED (PSL)

Je remercie mon père Ibou Ndiaye, ma mère Amy Ndour et ma tante bien aimée Dibor Ndour, que Dieu leur accorde une longue vie et une santé de fer.

A tous mes parents, je vous dédie ce travail, mention spéciale à mon papa Mamadou Naby Ndiaye, à qui j'exprime toute ma reconnaissance pour les efforts et les sacrifices consentis à mon égard depuis de très longues années.

Au Docteur Cheikh Kanté pour avoir inculqué en moi le sens de la responsabilité dans la vie professionnelle, pour son soutien indéfectible, ses conseils et surtout pour sa disponibilité.

A toute la famille **NDIAYE**, à mes frères et sœurs Mamadou, Babacar, Mariama, Fatoumata, Awa, Sérigne Modou, Ansou, Moussa, Seynabou, Maimouna etc.

A tous mes amis d'enfance, à Ismaila Dione, Moussa et Faniane Senghor, Mamoussé Ndour, Pape Corane Ndour, Samba Faye, Djbril Ndiaye, Souleymane Ndiaye, Ousmane Ndoye, Ibou Gomar, sans oublier Dieynaba Ndiaye etc.

Je dédie aussi ce travail à ma famille d'accueil depuis Palmarin Nguethie, plus particulièrement à mon ami et frère le professeur Amacodou Ndiaye, à madame Séne et Mayé Ndiaye sans oublier Khadija Diallo, mention spéciale à tous les professeurs du CEM de Palmarin et à toute la population pour leur hospitalité.

A tous les membres et sympathisants de la **CEERNF**, mention spéciale à l'équipe du bureau 2010/ 2011 que j'ai eu l'honneur et le grand plaisir de diriger.

A toutes les personnes qui de près ou de loin ont soutenu mes efforts.

A TOUS, JE LEUR DEDIE CE TRAVAIL, ET JE LEUR DIT UN GRAND MERCI ! MERCI POUR TOUT !

LISTE DES ACRONYMES

ANDS : Agence Nationale de la Démographie et de la Statistique.

ATDDL : Aménagement du Territoire, Décentralisation et Développement Locale

B U : Bibliothèque Universitaire

CADL : Centre d'Appui au Développement Local

CERP : Centre d'Expansion Rural Polyvalent

CR : Communauté Rurale

CRD : Comité Régional de Développement

CSE : Centre de Suivi Ecologique

DN : Domaine National

DPS : Direction de la Prévision et des Statistiques

ENEA : Ecole Nationale d'Economie Appliquée

GERAD : Groupe de Recherche et d'Appui au Développement

IFAN : Institut Fondamentale d'Afrique Noire

PAS : Politiques d'Ajustement Structurel

PDIF : Programme de Développement Intégré de Fatick

PLD : Plan Local de Développement

RGPH : Recensement General de la Population et de l'Habitat

UCAD : Université Cheikh Anta Diop

AVANT-PROPOS

C'est une tradition à l'université, une fois en master que l'étudiant rédige un mémoire soutenu et qui soit validé par un jury. C'est une initiation dans le domaine de la recherche. Nous intervenons dans un domaine scientifique évolutif, la GEOGRAPHIE. Une science qui répond à des curiosités et des exigences sur le plan de la recherche.

En effet, cette étape du cursus universitaire marque l'aboutissement d'un parcours, qui est fait de haut et de bas, mais dont la finalité est la réussite et une modeste contribution à l'enrichissement de la recherche en générale et de la géographie en particulier, car les champs d'actions sont vastes et difficilement maîtrisables.

Je profite ainsi de cette occasion qui m'est offerte pour rendre grâce à **DIEU** et pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce travail.

A tous les professeurs du département de géographie pour leur formation de qualité depuis la première année, sans oublier le personnel administratif.

Plus particulièrement à mon encadreur, le professeur **Amadou Diop** coordonnateur principal du GERAD, pour sa volonté manifeste et sa disponibilité de nous guider sur les premiers pas de la recherche.

Les remerciements vont aussi à l'endroit de Monsieur Mody Attamane Diop coordonnateur du PDIF/FATICK et à travers sa personne toute l'équipe du GERAD.

Je remercie également du fond du cœur tous mes camarades du master ATDDL promotion 2012, sans oublier M. SOW ingénieur cartographe et Sophie Sow la secrétaire du master. Des remerciements qui vont aussi à l'endroit des étudiants de la thématique structures agraires en master 1 avec qui j'ai eu à partager de beaux moments tout au long de la recherche.

Une mention particulière est adressée à Mouhamadou Mountaga Diallo et Cheikh Fall pour leur disponibilité permanente et l'hospitalité dont ils ont fait montre pendant toute la durée du stage au PDIF/Fatick.

INTRODUCTION GENERALE

La géographie est une science qui a pour objet l'étude des phénomènes physiques, biologiques, humains localisés à la surface du globe terrestre et spécialement l'étude de leur répartition, des forces qui les gouvernent et leur relation réciproque. Dès sa naissance, elle a porté les germes de son éclatement. C'est ainsi qu'on distingue la géographie régionale, rurale, agraire etc.

Ainsi, sous la dépendance directe des aléas climatiques et des facteurs anthropiques, les systèmes agraires traversent aujourd'hui une crise sans précédentes. Car, sécheresse et pression démographiques ont rompu l'équilibre classique entre société humaine (possibilisme) et milieu physique (déterminisme). Ce qui a accéléré le rythme de la pauvreté et freiné du coup les efforts pour le développement notamment sur le plan agricole dans la plupart des pays africains au sud du Sahara.

En effet, si nous prenons l'exemple du Sénégal, seul 19% de la superficie du pays, soit 3,8 millions d'ha sont constituées de terres arables dont 57% dans le bassin arachidier ; 20% en Casamance ; 10% au Sénégal oriental et 8% pour le fleuve. Environ 65% des terres arables sont en moyennes cultivées chaque année dont 96% en culture pluviale et 2% en irriguée. Les taux d'exploitations les plus élevés se rencontrent dans le bassin arachidier (81%)¹. Ainsi, la combinaison de tous ces facteurs s'est traduite par une crise profonde qui s'est manifestée à travers la déstabilisation d'une manière générale de l'ensemble des systèmes de production, plus particulièrement, des secteurs primaire et tertiaire. Et au sein de ces secteurs, elle regorge des incidences multiples et diverses. Les contre-performances du sous-secteur agricole s'expliquent notamment par une surexploitation des ressources environnementales et des terres agricoles, la faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie surtout, l'instabilité des prix des produits agricoles sur les marchés nationaux et internationaux, notamment l'arachide, le retard de la campagne arachidière pour les paysans, la faible productivité des investissements publics dans le sous-secteur, la baisse de fertilité des sols, l'exode rural, la mauvaise qualité des semences et la détérioration des écosystèmes entre autres. Mais également le faible niveau d'équipement (travail manuel, mécanisation archaïque : houe, charrue, daba, hilaire etc..), l'insécurité et la forte pression foncière surtout en milieu rural et sur les quelles les exploitants n'ont qu'un droit d'usage et d'usufruitier par rapport à la terre. Aujourd'hui, ces nouveaux enjeux fonciers sont multiples, variés et méritent d'être analysés dans les détails. Les ressources ligneuses sont aussi au cœur des enjeux, de la gestion foncière et de la compétition pour l'accès à la terre et aux ressources naturelles surtout en zone rural.

¹ Plan d'action foncier pour la gestion durable des ressources naturelles (CABINET PANAUDIT-SENEGAL)

En somme, la terre apparaît comme un enjeu fondamental croissant pour les acteurs externes au milieu rural (migrants influents, urbains et pouvoir central). Ces derniers investissent plus dans la terre, dans le souci de varier : agriculture de rente, spéculation foncière, construction en zone périurbaine et littoral surtout, ou ils bénéficient de leur connaissance du marché et profitent du plus valu important liés à la transformation des terres agricoles en zone d'industrie, touristique ou de résidence.

Face à cela, les procédures formelles de planification rurale ou urbaine pour contrôler les spéculations arrivent à peine à réguler les jeux fonciers. Dans la mesure où, les profits sont beaucoup trop importants pour que les règles édictées puissent être appliquées normalement. Les stratégies des acteurs pour accéder à la terre se fondent en général sur l'ensemble des activités économiques en fonction des opportunités locales et non sur la seule activité agricole. Ces opportunités, étant inégalement réparties, les stratégies sont également diversifiées et mouvantes. Le jeu foncier ne relève jamais des seules dynamiques socio-économiques, mais partout la coexistence de principes juridiques et coutumiers différents (Etat et coutume) donne une dimension politique forte où une vision d'économie politique qui s'impose.

Par conséquent, cette tendance fut plus marquée à proximité des centres urbains et avait lourdement pesé sur la balance économique de notre pays. En vérité, la gestion de la question foncière en milieu rural, n'a pas été précédée au préalable d'une bonne connaissance et d'une bonne maîtrise des outils et dynamiques qui gouvernent la tenure foncière. Mais aussi, le fait de mettre en place un cadre de concertation effectif et inclusif des acteurs locaux. L'on s'interroge alors sur la manière dont la terre est appréhendée et distribuée dans les zones rurales, où le foncier est par excellence le domaine des particularismes. Selon l'ethnie, le terroir, le degré d'insertion de l'agriculteur dans le circuit marchand, et selon le niveau de développement atteint, la situation foncière varie et peut se poser différemment.

C'est d'ailleurs l'avis de certains auteurs qui pensent qu'«une gestion décentralisée avec réelle délégation de pouvoir aux populations doit être envisagée et non une simple gestion participative où les agents de l'Etat conservent le contrôle des ressources» G. Bertrand (,1996). De manière générale, les problèmes liés au foncier sont de natures diverses et complexes dans la mesure où ils opposent pour la plupart les élus locaux et les paysans, les paysans entre eux, la commune et la communauté rurale, les entreprises et les populations. Dans ces secteurs, les élus locaux ont du mal à gérer les ressources foncières, car les limites des collectivités locales ne sont pas souvent matérialisées. Et ceci porte un violent coup au développement des collectivités locales en général et du secteur de l'agriculture en particulier. Cette situation conduit en même temps à la détérioration des structures et systèmes de production.

D'ailleurs, la diminution des surfaces cultivables par clan et par personne dans tous les pays ouest-africain de 1960 à 1980 peut s'expliquer de différentes manières. Cette baisse des surfaces cultivables est

généralement liée à la forte croissance démographique, qui pose de plus en plus le problème de l'accès à la terre, de la coexistence, ayant ainsi comme conséquence une série de conflits. Par exemple au Sénégal, l'importante baisse des surfaces cultivables par personne s'explique par une certaine saturation de l'espace disponible et par la dégradation des terres qui ont été cultivées en continu depuis plusieurs années, notamment dans le bassin arachidier, de même que la forte pression et l'insécurité foncière en zone de cultures. En effet, « en Afrique noire traditionnelle, la terre ne peut être l'objet de propriété, elle est seulement l'objet d'usufruitier collectif. La propriété usufruitière collective entraîne naturellement le travail collectif sur le champ familial dont les produits sont également l'objet de propriété collective » Léopold Sédar Senghor. Le Sénégal sous la colonisation française va connaître un début de réglementation générale du foncier. Une série de décrets (le décret du 20 juillet 1900 spécial au Sénégal, suivi du décret du 23 octobre 1904 organisant le Domaine dans l'AOF², le décret du 29 septembre 1928, le décret du 15 novembre 1935, etc.), va tenter de réglementer le régime foncier dans les pays colonisés.

Dans un premier temps, ignorant le droit coutumier, l'Etat colonial demanda sans succès aux colonisés de faire reconnaître leurs droits par l'obtention de titres administratifs. Il se proclame propriétaire de toutes les terres vacantes et sans maître, des terres inexploitées ou abandonnées depuis 10 ans.

Dans un second temps, la légitimité des droits fonciers coutumiers³ est reconnue et une procédure de constatation de certains droits fonciers coutumiers est organisée. Ce régime connut un succès très limité et à l'indépendance du Sénégal, la presque totalité du territoire national était encore placée sous le régime de droit coutumier.

A l'indépendance du pays en 1960, l'Etat sénégalais hérite d'une situation où deux modes de gestion du foncier coexistent : le droit coutumier (*la terre appartenait au premier venu et sa propriété s'étendait aussi loin que sa force de travail le lui permettait*) et le droit dit moderne introduit par le colonisateur français. Face aux impératifs de développement et devant les limites du droit coutumier, le Sénégal va alors tenter d'uniformiser ces deux modes de gestion en adoptant une nouvelle législation. Ainsi, deux mesures institutionnelles ont été prises par l'Etat du Sénégal au début des années 1960 pour réglementer l'accès au foncier: il s'agit de la création de la Loi n° 64-46 du 17 juin 1964 où loi sur le Domaine National et le transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales lors de la décentralisation de 1972. Une nouvelle réforme qui n'est pas sans limites car de plus en plus, la légitimité des collectivités

² Afrique Occidentale Française.

³ Le maître de la terre ou chef de terre est le gestionnaire et gardien du patrimoine foncier collectif au nom du groupe. Son autorité morale et spirituelle était incontestée : étant le plus âgé du groupe détenteur, il représentait l'ancêtre fondateur, intercesseur entre les génies de la terre et les membres de la communauté, intermédiaire entre les morts et les vivants, garant de l'unité, de la solidarité et de la cohésion du groupe.

locales en matière de gestion foncière est contestée d'une part. Et d'autre part l'analyse des interactions entre paysages agraires et la pression foncière constitue une question complexe auxquelles les décideurs sont confrontés chaque jour. De ce fait, pour mieux appréhender la problématique des nouveaux enjeux fonciers dans la communauté rurale de Palmarin, notre travail vise trois parties essentielles:

- D'abord de retracer l'évolution des structures et paysages agraires dans la communauté rurale de Palmarin par rapport aux dynamiques actuelles;
- Ensuite de faire l'étude diagnostic de la situation foncière dans la communauté rurale par rapport aux résultats des exploitations agricoles;
- Et enfin d'analyser l'impact des nouvelles pratiques sur le territoire par rapport aux nouveaux enjeux fonciers et le développement de l'agriculture en prenant en compte le niveau de gouvernance locale dans un contexte de décentralisation.

I- PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

Le terme structure agraire désigne surtout le complexe paysage agraire, structure d'exploitation et de propriété. Le fonctionnement des structures agraires peut varier selon les facteurs éco-géographiques (milieux tropicales et tempérés) et humains ou présenter les ressemblances d'un point à un autre, dans une même zone ou dans différentes zones. Cependant, ces structures agraires longtemps bien organisées selon Paul Pélissier (,1966), ont perdu toutes leurs valeurs au fur du temps suite aux aléas climatiques et à la pression démographique. Elles sont aujourd'hui menacées de voie de disparition dans de nombreuses localités comme la communauté rurale de Palmarin Facao.

- *Quelle lecture peut-on faire de l'état actuel des structures agraires et des relations villes/campagnes dans un contexte de décentralisation inachevée?*

L'étude de la géographie rurale par ses composantes, ses méthodes, et ses dynamiques évolutives à travers l'analyse des paysages agraires, permet de distinguer les différents problèmes sur les systèmes de productions en milieu rural. En effet, longtemps négligée en Afrique au sud du Sahara par les chercheurs, géographes, économistes, l'analyse de la tenure foncière a toujours soulevé des controverses surtout avec l'émergence de la nouvelle géographie des années 1950. En effet, le passage de la géographie agraire à la géographie agricole a pris en compte la dimension socio-économique des unités de production agricole ainsi que la question des dynamiques foncières en soulevant de nombreuses interrogations. Aujourd'hui encore, cette tendance s'élargie et continue d'alimenter notre réflexion sur le devenir des structures agraires. Pour Lericollais (,1972) la diffusion des rapports de productions marchands liées à l'économie arachidière mais aussi à l'instauration d'une nouvelle législation foncière-loi sur le domaine national de 1964 a entraîné des modifications dans le système foncier de référence. Sans oublier qu'elle est devenue plus complexe chez les sérères du bassin arachidier, lorsqu'elle a touché l'espace de production qui est apparu comme la nouvelle «fortune» des paysans, qui préfèrent vendre l'espace plutôt que la production de l'espace. Ainsi, la culture de l'arachide reste la seule alternative pour régler les problèmes financiers pour ces paysans à défaut des spéculations foncières surtout après la loi de 1964 sur le domaine national.

Sur ces terres, les sérères avaient mis en place, il ya environ un demi siècle un système agraire original, basé sur une parfaite intégration agriculture/élevage. Par sa performance, ce système a souvent été cité dans le monde comme un exemple de réussite. Mais actuellement avec la monétarisation du secteur agricole et les nouveaux enjeux fonciers, les cultures commerciales ont pris un rôle trop important dans l'économie rurale : « la pression démographique et des besoins financiers de plus en plus pressants ont fortement contribué à l'expansion de la culture arachidière dont les pratiques ont bouleversé le système agraire

traditionnel. Conjugée à la nouvelle vague de sécheresse les conséquences de bouleversement ont eu des effets dramatiques sur le milieu naturel » Lo Medou (,1994). Et ceci nous pousse à se demander avec beaucoup de réserves :

- *Sur quel héritage les prochaines générations pourront-elles s'identifier en matière de civilisation et d'espace agricole si on assiste aujourd'hui à l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux acteurs en milieu rural ?*

Dans la mesure où beaucoup de village comme Palmarin considère ces pratiques comme des problèmes supplémentaires en plus des phénomènes naturels comme l'avancée des tannes et de la mer. Ceci permet d'ailleurs de mettre en relation les nouveaux enjeux dans la production foncière, surtout dans un contexte où la promotion de l'agriculture est en déclin, et les crises se multiplient d'avantages. En effet, la dernière évolution paysagère notable concerne l'abandon d'une partie des espaces ruraux par les hommes et les activités. Avec l'exode rural et le dépeuplement des campagnes liées sans doute à leur caractère répulsif d'une part et d'un autre part à l'attractivité des villes, mais surtout l'obligation qui est celle des agriculteurs de mettre en jachère leurs terres pour limiter les excédents, la friche et la forêt redeviennent des paysages ruraux qui connaissent des difficultés majeurs dans leur recomposition. La société paysanne a laissé la place à d'autres demandes sociales comme les spéculations foncières ce qui a fait que les paysages agricoles ont perdu leur valeurs en s'uniformisant d'où la question de savoir :

- *Comment accroître la production agricole et lutter contre la famine en milieu rural si on n'est confronté à un problème de disponibilité des terres?*

Cependant, une prise de conscience manifeste de la part des populations concernées par ce phénomène pourrait renverser cette tendance, avec la volonté nouvelle de préserver les éléments structurants traditionnels des paysages ruraux par la nouvelle génération.

- *Mais peut-on vraiment croire qu'il soit possible de « muséifier » le monde rural et d'éviter les mutations en cours si les textes régissant la décentralisation connaissent des difficultés dans leur applications?*

Cela semble peut probable, surtout lorsqu'on assiste à ce que Félix Damette et Jacques Scheibling, appellent «une disparition progressive de l'opposition millénaire entre la ville et la campagne»⁴ Car les remembrements ont fait disparaître la petite parcelle, les bocages sont en recul, les haies sont arrachées etc. Il

⁴ Félix Damette et Scheibling : Une disparition progressive de l'opposition millénaire entre la ville et la campagne, la France permanences et mutations, Hachette, 1995.

ne reste guère que des ethnies spécialisées dans l'élevage notamment extensif et celle de la polyculture traditionnelle qui réussissent à préserver l'image traditionnelle du paysage rural agricole.

En effet, si on se réfère au rapport final du séminaire sur la gestion foncière urbaine, politiques de régulation et développement local en Afrique, dans les pays arabes : cas du Sénégal, les occupants de la terre pouvant justifier une mise en valeur à caractères permanents étaient autorisés à faire valoir leur droit d'usage uniquement. Car, dans les pratiques foncières traditionnelles comme l'exemple de la région de Dakar, les transactions foncières avec les cultivateurs lébous ont eu longtemps un caractère non marchand (cadeau sous forme d'argent symbolique, donné au propriétaire en guise de dédommagement de la parcelle). Cependant, elles sont devenues « commerciales » à partir du moment où les délégués de quartier sont intervenus comme intermédiaires. Ainsi, après la publication de la loi foncière de 1964, les lébous ont eu tendance à « brader » les parcelles car ils craignaient d'être dépossédés de leurs droits coutumiers. Ces ventes se poursuivent jusqu'à présent malgré la mise en application du droit foncier moderne par la loi sur le domaine national.

- *On se demande d'abord quel est le degré d'application des textes sur la loi sur le domaine national et des statuts réglementant l'accès aux terres dans les collectivités locales.*
- *Ensuite quelles sont les limites des prérogatives accordées aux nouveaux acteurs qui interviennent dans la gestion foncière ?*
- *Et enfin quel est le bilan actuel de la réforme foncière au Sénégal après la promulgation de la loi sur le domaine national ?*

En 1964, le Sénégal a socialisé les terres agricoles et urbaines dans la perspective d'une meilleure maîtrise de son développement économique et rural. Par une loi foncière (loi n° 64-46 du 17 juin 1964) dite loi sur le domaine national, ainsi l'Etat a purgé la terre des droits coutumiers qui la gravaient pour transférer la propriété de ce patrimoine à la nation conformément aux principes qui gouvernaient l'usage de ce bien dans les sociétés dites traditionnelles. D'où l'intérêt de s'interroger sur les modes d'exploitation, d'affectations et de réaffectations des terres dans les collectivités locales, vu la persistance des difficultés qui secouent l'évolution des structures agraires à travers les conflits fonciers.

- *Donc comment assurer une gestion régulière du foncier et harmoniser l'exploitation des terres agricoles sans compromettre la cohabitation entre les sociétés paysannes?*

- *Sur quelles bases pouvons-nous renforcer la gouvernance locale et faire de la législation foncière, de l'agriculture, de l'alimentation et de la préservation de l'environnement des priorités dans nos politiques en matière de développement?*

1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

En Afrique, les années 1970 et 1980 ont été marquées par une série de sécheresses qui a affecté la plupart des systèmes de production agricole. Ce cycle de sécheresse qui a, du reste, affecté tous les pays sahéliens, combine à d'autres facteurs comme l'augmentation exponentielle de la population, les politiques d'ajustement structurels (PAS), et l'augmentation notoire de la dette extérieure dans certains pays. Ainsi, ces différents éléments auxquels s'ajoutent d'autres ont été à l'origine du retard de développement constaté dans toutes les contrées de l'Afrique au sud du Sahara. Cette est d'autant plus ressentie au niveau central que dans les zones rurales réceptacles des problèmes de nos Etats. Une situation qui sera à l'origine de l'adoption des textes sur la décentralisation comme ce fut le cas ailleurs. Cette loi consiste en effet à alléger les tâches des pouvoirs centraux en transférant un certain nombre de compétences aux instances locales. A travers ce processus de décentralisation, l'Etat central tente de déclencher le développement à partir des acteurs à la base. Autrement dit l'émergence de territoires forts est synonyme d'un Etat fort. C'est ainsi qu'au Sénégal, l'Etat central a transféré aux collectivités locales neuf domaines de compétences. Parmi lesquels figurent le domaine avec la loi 64-46 ou loi sur le domaine national.

Ce fut le cas dans la communauté rurale de Palmarin, qui est notre zone d'étude où l'exode rural et le « gel » des terres par l'avancée des tannes sont les expressions les plus spectaculaires des mutations de ces dernières années. Ici, l'espace rural que l'on associe classiquement à l'agriculture a été conquis par d'autres acteurs pour d'autres pratiques. Les frontières sont de plus en plus floues et l'on distingue difficilement les limites de la communauté rurale car elles ne sont pas matérialisées. A cela, s'ajoute le développement de l'activité touristique qui reste la cause essentielle des conflits fonciers. Cette activité très rentable pour certains a tendance à croître sous le coup des nouveaux enjeux et de la forte pression foncière. Les agriculteurs sont devenus minoritaires dans la communauté rurale et se posent la question de l'avenir des sociétés paysannes. Pourtant, cette localité du point de vue historique appartient à l'ancien royaume du Sine qui se trouve au cœur du bassin arachidier. Majoritairement occupé par des sérères, ce bassin avait une vocation paysanne incontestée. Selon Paul Péliissier (,1966) «La masse paysanne sérère a pour berceau la vallée du fleuve que les ancêtres ont quitté vers le onzième ou le douzième siècle, probablement à la suite de leur refus d'accepter l'islam et les troubles incités le long du fleuve par les entreprises des almoravides et l'effondrement de l'empire du Ghana».

Géographiquement, Palmarin est une immense bande de terre, longée par le littoral sénégalais dans sa partie inférieure ou petite-côte d'où sa fonction balnéaire et sa position stratégique très privilégiée. Dans cette zone la valeur d'une terre a fait que les agriculteurs, les promoteurs et autres particuliers se disputent de plus en plus le monopole. Ce qui montre de façon claire et irréversible que le développement de l'agriculture dans

cette localité est lourdement contraint par les nouveaux enjeux socio-économiques dont les spéculations foncières. En plus, «Les paysans et les aménagements agraires sérère portent la marque durable des déficits pluviométriques en effet nous pouvons considérer la crise écologique comme une explication de la dégradation des paysages agraires dans la région» Lericollais (,1999). Le changement opéré dans le domaine des structures agraires mais aussi de la civilisation pour ne pas dire de la société sérère s'inscrit dans un contexte régional du bassin arachidier Lericollais (,1999).

En effet, ces changements observés sont pour certains synonymes de faiblesses et d'échecs chez les sérères. Car depuis longtemps, en ce qui concerne leur génie en matière agricole et le mode de gestion des terres, les sérères ont perdu toute maîtrise dans les aménagements agricoles. Autrement dit, il existe a Palmarin et dans la plupart des communautés rurales sérères un flou au niveau de la gestion des terres. Les populations vivent quotidiennement des conflits de nature diverses mais généralement en matière de foncier. Cette situation préoccupante, j'allais dire grave aux yeux des décideurs et chercheurs, devrait interpeller aussi bien les uns que les autres avant d'entraîner la détérioration des liens au sein des groupes. Mais le plus souvent, ces paysans sont victimes d'injustices perpétrées par des acteurs étrangers généralement des milieux urbains et particulièrement des politiciens. Ce qui donne souvent lieu à des séries de conflits, c'est à dire une opposition des exigences internes et contradictoires dans un espace donné, pouvant souvent atterrir chez le juge.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'intérêt de notre thème de recherche qui apparaît aujourd'hui comme une question central dans le processus de décentralisation entamé depuis quelques années au Sénégal. La problématique foncière étant une question d'actualité à l'échelle planétaire, constitue une alternative pour tous jeunes chercheurs en sciences sociales. En effet, l'originalité de l'expérience Sénégalaise (*l'un des premiers pays d'Afrique à avoir rompu avec la méthode coloniale de gestion des terres depuis 1964 et l'un des premiers laboratoires en matière de décentralisation au sud du Sahara*), est la nationalisation du sol et la mise en place des structures locales, d'émanation locale, chargées de concrétiser une gestion communautaire du sol à savoir les conseils ruraux dans un contexte de décentralisation⁵. Ces organes élus, pour partie, constituent l'exécutif des communautés rurales, gouvernent les destinées de villages réunis parce que ayant un degré d'homogénéité et des intérêts communs. L'organisation de ces institutions locales sera le fait d'une loi créée en 1972.

⁵ La décentralisation au Sénégal est entrée dans une phase décisive en 1996 avec le transfert par l'Etat de neuf domaines de compétences aux collectivités locales. Les collectivités locales ont acquis une autonomie de gestion et les membres qui les composent sont élus au suffrage universel.

Cependant, nous avons pu à travers nos différentes lectures constater que peu de travaux sur les structures agraires et sur la tenure foncière ont été effectués à ce sens dans la communauté rurale de Palmarin Facao. En effet, les quelques rares travaux effectués dans cette zone, n'ont pas pris en compte la dimension économique des systèmes de production et des espaces. C'est-à-dire les nouveaux enjeux fonciers dans un processus de décentralisation et de développement local. Ils se sont seulement limités à l'étude des textes politiques, administratifs et institutionnels de la collectivité locale. Néanmoins, notre travail vise, à produire avec efficacité plus de connaissances et d'analyse dans ce sens. Cela va permettre une meilleure compréhension de la dynamique des nouveaux enjeux fonciers dans les systèmes de production agricoles des zones littorales. Mais également les changements apportés par le processus de décentralisation depuis quelques années après son application dans la collectivité locale. Ce travail va également permettre aux scientifiques et autres chercheurs de mieux cerner la question de la tenure foncière dans milieux ruraux en général et les zones côtières en particulier. Dans un contexte où la politique de décentralisation est inachevée et le devenir des paysages agraires menacé. A titre illustratif, nous pouvons dire qu'il existe au Sénégal des différences dans les modes de distribution des terres. En effet, la taille des exploitations varie d'une civilisation à l'autre et d'un ménage à l'autre. Au Sénégal, la terre est d'abord un symbole d'identité pour l'individu, un patrimoine culturel sacré pour le ménage, le lignage, l'ethnie ou le groupe. Donc la distribution des terres est régie par des règles et dynamiques culturelles propres à chaque groupe; le bois sacré en Casamance est illustratif.

Autrefois, l'élite foncière qui constitue les réseaux ruraux dans le monde rural se compose en général des chefs de village et de fraction, de doyens de clan, de lignage et de segments de lignage, maîtres de la terre, des eaux et de la brousse, en un mot des chefs coutumiers. Ce qui permet de souligner des manquements et de constater une absence de gouvernance dans ce mode de gestion dont résulte beaucoup de conflits. La problématique foncière était jusqu'ici dominée par deux logiques juridiques de plus en plus conflictuelles au regard de la diminution des ressources naturelles renouvelables consécutives aux cycles de sécheresse, à l'accroissement démographique et aux exigences de l'accès au marché. Il s'agit en effet, du droit coutumier du foncier et le droit administratif.

Pourtant, au Sénégal, l'essentiel du bien-être des citoyens et surtout des ruraux dépend de ce qu'on appelle l'environnement. Dans la mesure où les besoins sont d'abord alimentaires et dépendent donc du maintien de la fertilité des sols, que se soit pour les cultures ou pour l'élevage.

C'est dans ce contexte que les autorités politiques et administratives ont pu, sur la base de la loi 64-46 autorisaient l'exploitation agricole des terres cultivables tant qu'il n'y a pas de projet de construction. Mais dès qu'une demande de lotissement fait jour, l'exploitation doit cesser, ce qui équivaut à une

désaffectation. Ce qui justifie alors que, « Le bilan des opérations de transformation de l'agriculture traditionnelle s'avère jusqu'ici négatif selon les spécialistes qui sont très sévères : destruction des équilibres naturels (...), aggravation de la dépendance vis à vis de l'extérieur, destruction accélérée des sociétés paysannes et exode rural accentué, incapacité des nombreux aménagements ...d'apporter de véritables solutions aux problèmes omniprésents aux latitudes tropicales : celui de la faim des hommes, de leur pauvreté sans cesse aggravée »⁶.

⁶ Régine Nguyen Van Chi Bonnardel sur la crise de l'agriculture sous nos tropiques. Cité par Lebeau (R), Les grands types de structures agraires dans le monde, 1991, page 115.

1.2. LE CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

Le terme **rural** vient du latin (Rus) qui veut dire campagne. En effet, la géographie rurale s'intéresse donc à la vie dans les campagnes. La géographie rurale du fait de sa place dans la géographie humaine, associe le milieu physique, les règles de l'économie, les complexes sociologiques et s'engage dans une route interdisciplinaire. Force est de noter cependant que le rapprochement voire la conclusion régulièrement constatée entre les concepts de géographie rurale et agraire est classique. Certes des concepts non lointains et complémentaires mais différents. Devant une telle géographie qui ne cesse de multiplier ses branches, la géographie rurale a gardé le privilège de conserver des territoires bien circonscrits : « les espaces hors des villes ». Ainsi, la géographie rurale reste jusqu'en 1950 une des pièces maîtresses de la géographie humaine. Elle s'est toujours inscrite dans un environnement déterministe assez particulier si on s'inspire de la théorie de localisation de Von Thünen citée dans l'ouvrage de Lajugie, Delfau, et Lacour (,1985), *Espace régional et aménagement du territoire*. Mais aujourd'hui, on assiste à la rupture de l'équilibre classique entre société humaine et milieu physique. En effet, par ses méthodes et concepts, cette géographie rurale est tout à fait représentative de la géographie classique selon Antoine Bailly (,2005), dans son ouvrage intitulé *les concepts en géographie humaine*. Le concept de géographie rurale a évolué dans le temps et dans l'espace passant de la géographie agraire, puis de la géographie agricole.

Cependant, cette géographie agricole a dépassé la civilisation agraire et les paysages agraires et s'est inscrite dans un contexte socio-économique des relations villes-campagnes, la périurbanisation, et en prenant en compte la dimension économique des activités de production agricoles avant de devenir pleinement une géographie rurale plus globalisante. Ainsi, dans la seconde moitié du XIXe siècle, avec l'avènement de la géographie humaine moderne, la géographie rurale était comprise dans une certaine mesure comme une géographie agraire, parce que la société à l'époque était assez largement rurale et l'agriculture était l'activité dominante. Autrement dit toute la géographie du monde rural était considérée comme une géographie agraire. Toujours dans l'ouvrage de Bailly, le concept agraire vient du latin Ager qui veut dire champs et qui concerne le partage, la propriété des terres, des lois agraires, les mesures et les unités agraires.

La géographie agraire est l'étude des paysages et structures économiques liées à l'agriculture c'est-à-dire les rapports sociaux entre les hommes et entre les hommes et la terre. La méthodologie de la géographie agraire repose sur les observations, les enquêtes de terrain, la consultation de données secondaires (cartes topographiques, plans cadastraux, photographie aérienne, toponymie, ouvrages).

Cependant, la géographie agraire se différencie de la géographie agricole qui étudie l'activité agricole dans son cadre spatial c'est-à-dire les aspects techniques et économiques de la production agricole de ses

relations avec les autres activités et les régions environnantes. La géographie agricole fait intervenir l'agronomie, ainsi elle peut étudier les résultats économiques d'une culture déterminée en l'isolant de son contexte humain. Mais il faudra remarquer que les deux entités ne peuvent pas réellement avoir de séparation nette. Le changement de production se manifeste toujours sur le paysage. La géographie rurale est donc la géographie de la campagne, hors il existe en campagne beaucoup d'habitants qui ne vivent pas directement du travail de la terre (commerçants, fonctionnaires, employés d'industrie...) Ces éléments non cultivateurs ne concernent l'agriculture que dans la mesure où ils influent sur elle en possédant la terre ou en achetant les produits agricoles. Mais ils n'ont guère de place plus importante dans la géographie agraire que les citadins qui eux aussi par des rapports comparables influent sur l'agriculture.

Ainsi, La référence théorique est permise grâce aux travaux de J.Von Thünen qui propose *un modèle de la localisation des activités agricoles*. Il montre que dans un cadre économique libéral et dans un espace où le milieu naturel est homogène, où les rendements, les coûts de production et les prix sont importants, le bénéfice à l'hectare de l'agriculture ne varie qu'en fonction de la distance de la ville-marché d'où le nom de *rente de localisation*. Ainsi autour d'un marché de produits agricoles, s'organisait une série d'anneaux concentriques de spécialisations agricoles. Dans le 1^{er} anneau directement autour de la ville, on produirait légumes et lait, dans le second du bois, dans le troisième des pommes de terre puis de seigle...

Cependant, ceci va influencer les recherches théoriques de l'école de Chicago, puis touchés par la vague de l'économie spatiale, ils vont chercher à modéliser la répartition des activités économiques et donc des activités agricoles. Appuyée bientôt par les Britanniques, la recherche anglo-saxonne va partir, avec M. Christolm⁷ notamment, en quête d'une théorie générale de la localisation des activités agricoles. Cette recherche s'inspire des travaux de Von Thünen, tout en les critiquant pour tenter de les dépasser. R. Sinclair⁸, par exemple, estime que certains facteurs, non pris en compte par Von Thünen, sont aujourd'hui essentiels, comme la compétition entre agriculture et utilisation non agricole du sol. Cela l'amène à inverser, ou presque, le schéma de J. Von Thünen puisqu'il montre que certains terrains, situés pourtant à proximité immédiate de la ville, peuvent rester en friche car les propriétaires en attendent la vente comme terrain à bâtir.

En effet, la théorie de localisation de Von Thünen n'a pas pris en compte l'intérêt capital de l'espace de production. C'est-à-dire la question du foncier ou de la valeur de l'espace de production qui constitue une alternative assez porteuse pour le paysan au cas où la récolte devient mauvaise.

⁷ chisholm. M, 1962, «rural settlement and land use. an essay in location, hutchinson university press, londres ».

⁸ sinclair r., 1967, von thunen and urban sprawl, annals of the association american geographers, pages 57, 72, 88.

Ce que semble pourtant montré la théorie Ricardienne de la rente foncière exposé de David Ricardo (1772-1823) dans le chapitre 2 des principes de l'économie politique et de l'impôt public en 1817. La rente foncière selon Ricardo (1970). «est cette portion du produit de la terre que l'on paie pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives originelles et impérissables du sol...Elle est la redevance payée au propriétaire pour en obtenir le droit d'user de la puissance productive naturelle et inhérente à la terre ».Notre étude s'inscrit ainsi dans ces deux démarches prenant ainsi en compte la dimension théorique et explicative des systèmes de production par rapport aux nouveaux enjeux fonciers, mais aussi s'enracine dans les faits du milieu qui peuvent conditionner les activités qui s'y pratiquent.

1.3. L'ANALYSE ET LA DISCUSSION DES CONCEPTS

De façon générale, notre thème de recherche s'appuie donc sur ces différents concepts fréquemment utilisés dans la géographie moderne et dont les sens peuvent varier suivant les auteurs et en fonction du problème recherché. Il s'agit en effet des concepts de « *enjeux foncier* », de « *pression démographique* », de « *développement agricole* », de « *développement durable* » et de « *collectivité locale* ».

La mise en œuvre du concept de foncier pose un certain nombre de problèmes. Etymologiquement, le mot foncier vient du latin fundus qui désigne « fonds de terre » base de l'agriculture durable grâce à l'investissement physique et matériel des hommes à travers les territoires.

En général le mot est relatif au fonds de terre. Pour certains, c'est le socle et le support de toutes les activités humaines. Pour d'autres, il est au carrefour des relations entre l'environnement et l'homme. Chaque société humaine s'est installée sur ce que l'on peut appeler un territoire, et c'est par la compréhension de la manière dont les sociétés s'installent que l'on peut analyser le foncier. En effet, ce concept renferme trois dimensions essentielles à savoir une terre, une loi unique et consensuelle, un groupe humain et une histoire. C'est « l'ensemble des éléments ayant trait à la terre ou plus précisément à la propriété de la terre » où on parle des « ayant droit pour désigner toute personne ou entité titulaire des droits fonciers coutumiers »⁹. Cette compréhension renvoie aux modes d'accès à la terre déterminés par des droits de propriété, les usages des ressources et à l'organisation des rapports sociaux donc de la pression démographique.

Cependant, le facteur démographique sur la gestion de l'espace et le développement agricole est loin de donner lieu à une analyse unanimement partagée. Car certains chercheurs qui épousent la thèse de Malthus¹⁰, considèrent que c'est la forte démographie qui entraîne une dégradation des ressources et met en péril la durabilité de l'agriculture. Cependant, les adeptes de Boserup¹¹, s'opposent à Malthus et estiment que dans les pays non industrialisés la densité de la population est une condition nécessaire, sinon suffisante, à l'intensification agricole et à l'amélioration des conditions naturelles. Cependant, « Il est probable qu'avec l'augmentation de la pression démographique et son corollaire, le raccourcissement de la durée des jachères, les problèmes croissants de mauvaises herbes ont entraîné un surcroît de travail, qui finalement a induit une

⁹ VINCENT-ALLOKÉ (P.), 1989, « le processus de règlement des conflits comme mode de contrôle du changement social (niamey-niger) », thèse pour le doctorat de l'université de Paris I, juin, 572 p. citée dans le lexique de Miliça Cubrilo

¹⁰ Né près de Guildford (Surrey), le 14 février 1766 et mort à Bath (Somerset), le 23 décembre 1834, est un pasteur et économiste britannique de l'école classique. Il est connu surtout pour ses travaux sur le problème des rapports entre la population et la production analysée dans une perspective pessimiste.

¹¹ Née en 1910, morte le 24 septembre 1999, née Boserup, elle était une économiste danoise qui étudia le développement économique et agricole.

baisse de la surface cultivée par habitant »¹². André Lericollais (,1999) soutient que l'augmentation des rendements de la production de l'arachide dans le bassin arachidier est liée à la croissance démographique.

Ainsi, l'exploitation des terres agricoles a besoin d'une main- d'œuvre forte et qualifiée. Donc une croissance démographique soutenue peut en effet apparaître comme une solution efficace aux nombreux problèmes d'effectif rencontrés dans nos campagnes surtout en période hivernale chez les sérères et les diolas, car l'homme reste l'acteur principale autour du quel tourne l'essentielle de la production. Ainsi, «L'ensemble des acteurs publics ou privés, individuels ou collectifs, qui jouent un rôle effectif dans des décisions touchant au foncier (affectation ou validation de droits, enregistrement, arbitrages, etc.), sans présager de leur statut au regard de la loi, avec leurs relations de complémentarités, de compétition, de concurrence ou de synergies» GRET (,2002). Pour Toulmin (,2000), les récentes recherches sur la gestion des ressources communes à l'échelle mondiale, ont montré qu'une gestion durable est possible si les usagers aient un contrôle exclusif sur les ressources et que les règles claires et légitimes gouvernant l'accès aux ressources et leurs exploitations existent et soient respectées. Toutefois pour ce qui est du concept de durabilité, Gips (,1986) pense que, l'agriculture est durable si elle est écologiquement saine, économiquement viable, socialement équitable, humaine et adaptable.

En effet, le terme durabilité est aujourd'hui largement utilisé dans les milieux du développement. C'est la continuité d'un effort, la capacité de pouvoir durer et de ne pas chuter. Mais dans le contexte de l'agriculture, durabilité se réfère principalement à la capacité de rester productif tout en maintenant la base des ressources. A ce titre, le Comité de Consultation Technique¹³ déclare que le développement durable consiste à gérer de manière efficace les ressources utilisables par l'agriculture dans un but de satisfaire les besoins changeants de l'être humain, tout en veillant au maintien, voire à l'amélioration de la qualité de l'environnement ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles .Ce qui nous pousse à penser que la durabilité de l'agriculture dépend de la capacité des humains à préserver les ressources agricoles et environnementales, par la conservation des écosystèmes naturels, la diminution des polluants (gaz à effet de serre), la mise en repos des terres par la pratique de jachère et l'assolement mais aussi la fertilisation des sols, l'amélioration et la conservation des systèmes de production agricole. Cependant, l'agriculture durable est souvent confrontée aux problèmes des aléas climatiques, des programmes et politiques inadaptés mais aussi à la de bonne gouvernance dans la plupart des collectivités locales.

Selon Bonnafous-Boucher (,2004), cité par Pesqueux (, 2009), une collectivité locale est une institution au sens d'une organisation collective humaine, et au sein de la quelle les individus acceptent ou subissent

¹² FAO-CIRAD : Promotion de systèmes agricoles durables dans les pays d'Afrique Soudano- Sahélienne, Dakar, Sénégal, 1994.

¹³ Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CCT / GCRAI, 1988)

l'existence d'une autorité commune. L'institution est donc ce qui résulte de la fondation et se caractérise par des modalités juridiques, des compétences au regard d'une mission et des moyens humains, techniques et financiers dans la perspective de donner un contenu de «bien commun». En effet, pour Chapius (,1994) la collectivité locale est une institution administrative à base territoriale qui est dotée de la personnalité juridique et jouissante d'une autonomie de gestion, déterminée par la constitution ou par la loi, ou encore par un décret, c'est-à-dire par l'Etat. Elle dispose de personnels, de services et de biens qui leur sont propres.

Elle a son propre budget. Elle a un nom, un territoire, une population. Mais plus vaste selon Ziavoula (,1996) qui dit que le local est conçu comme une entité économique qu'autonome, déconnecté du centre et qui jouit d'une large autonomie politique, administrative et financière. Il poursuit pour dire que cette autonomie doit faire corps avec les préoccupations de l'aménagement du territoire. Ainsi, autour des affaires dites locales apparaissent des structures susceptibles de promouvoir le développement économique qui s'inscrit dans un paradigme baptisé «décentralisation».

Par conséquent, nous pouvons considérer le local comme le domaine des rapports de proximité. C'est le lieu de beaucoup d'exploitations surtout agricoles, lieu d'application des décisions politiques (décentralisation), donc c'est le fondement du développement durable d'une nation. Cependant, dans ces secteurs, les élus locaux ont du mal à gérer les ressources des circonscriptions comme le foncier à cause de la pression démographique et des nouveaux enjeux fonciers, car les limites des collectivités locales ne sont pas souvent matérialisées. Conduisant ainsi à des problèmes d'appréciation, de coordination, et de conception entre le droit foncier coutumier et le droit foncier administratif.

1.4. Les objectifs et les hypothèses

a).L'Objectif général :

L'objectif général de la recherche, consiste à retracer l'évolution des structures agraires dans la communauté rurale de Palmarin à travers l'étude des composantes des paysages ruraux pouvant permettre de comprendre la problématique actuelle des nouveaux enjeux fonciers dans la zone.

b).L'Objectifs spécifiques :

- Etudier et comparer les différentes étapes qui ont marqué l'évolution des structures agraires dans la communauté rurale de Palmarin.
- Analyser les relations qui existent entre le droit traditionnel de gestion foncière et le droit moderne du domaine national dans la communauté rurale.
- Montrer comment la dynamique des stratégies d'accès à la terre complique la gestion de la sécurité foncière dans les collectivités locales.
- Faire le diagnostic organisationnel et institutionnel des organes chargés de gérer l'accès au foncier comme la commission domaniale du conseil rural.
- En fin, faire le bilan des réformes foncières enregistrées depuis quelques années et mesurer l'impact de leurs résultats immédiats dans le processus de décentralisation.

c).Les hypothèses :

- Dans la communauté rurale de Palmarin, l'analyse des aspects physiques donne un milieu géographique très complexe. Les systèmes de production agricole constituent un secteur menacé de voie de disparition surtout avec l'émergence de nouvelles activités comme le tourisme qui se conjugue à la forte pression démographique sur les espaces agricoles et aux problèmes d'accès à la terre.

- La mise en valeur des espaces ruraux pour la promotion de l'agriculture est aujourd'hui confrontée à la problématique de l'accès et aux difficultés liées à la terre, résultant de la forte croissance démographique, le gel des terres et la dégradation des ressources naturelles.
- Le processus de décentralisation de la gestion des terres aux collectivités locales renforce la gouvernance locale et diminue les conflits en matière de foncier. Elle constitue également une alternative pour un développement local participatif.

II. L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du mémoire de Master II s'articule autour de cinq points essentiels :

2.1. La revue documentaire

Elle a été effectuée à travers un certains nombres de visites sur le terrain, auprès des services techniques et laboratoires de recherche comme le GERAD, au niveau de la bibliothèque centrale de l'université de Dakar (BU), à la salle de travail du département de géographie, à la DPS, mais aussi au Centre de Suivi Ecologique (CSE), à l'enda tiers- monde, à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, à l'IFAN (Institut Fondamentale d'Afrique Noire), à la librairie claire Afrique, à l'ENEA etc.

A travers cette revue documentaire, nous avons pu consulter un certains nombres d'ouvrage méthodologiques traitant à la fois des questions relatives à la géographie humaines et à l'évolution des structures agraires. Mais aussi du processus de décentralisation déclenché au Sénégal depuis quelques années avec le transfert des certaines compétences comme gestion foncière aux collectivités locales. Parmi ces ouvrages figurent celui d'Henri Raulin intitulé *la dynamique des techniques agraires en Afrique tropicale du nord*. Dans cette revue, l'auteur montre qu'en Afrique tropicale au sud du Sahara, ce sont les conditions naturelles qui déterminent les types de cultures. Mais il parait important de signaler que l'homme a ajouté certaines modifications de taille. A une période beaucoup plus ancienne ces paysans africains étaient liés à la terre par des faits mystiques et magiques. Cette pratique a connu des mutations profondes avec l'arrivée de l'islam. L'analyse de ce document permet aussi d'avoir un aperçu sur les différentes civilisations agricoles et les modes de gestion de la terre en Afrique.

Par contre l'ouvrage de Paul Péliissier intitulé *Les paysans du Sénégal* aborde la civilisation agraire au Sénégal à travers les grands types de structures agraires, de l'Ouest à l'Est du Nord au Sud. Nous permettant ainsi de développé la situation agraire dans les terroirs sérères surtout avec l'occupation des terres neuves par ces sociétés.

En effet, pour leurs part, les dynamiques agraires des paysans sérères et leur mobilité géographique dans le bassin arachidier sont développées dans l'ouvrage d'André Lericollais, intitulé *Paysans sérère ; dynamique agraires et mobilités au Sénégal*. Il donne une idée précise sur l'ancien royaume du sine, ses occupants et les civilisations agraires qui ont prévalu depuis des décennies.

Avec l'ouvrage d'André Meynier *sur les paysages agraires*, on a pu distinguer les relations qui existent entre la géographie humaine, les paysages agraires, et les faits actuels. Les géographes du 19^e siècle, naturalistes de formation, ont tentés d'expliquer les paysages par le sol, le relief et le climat. Même constat avec l'ouvrage de B Kayser qui traite *l'aspect et les problèmes de la vie rurale*.

Et enfin, l'ouvrage d'Antoine de Bailly sur *les concepts en géographie humaine* nous a permis de faire le cadrage théorique de notre recherche, l'analyse et la discussion conceptuelle.

2.2. Les Outils et les moyens

En ce qui concerne la première étape de notre travail de recherche, nous l'avons réservé au choix de notre sujet d'étude suite à la mission qui s'était rendue à Fatick au mois de mars 2011 pour rencontrer les responsables du PDIF /Fatick. Cette mission nous a également permis de rencontrer des responsables de services techniques du département comme les chefs de CADL en vue de la définition de sujets pertinents qui traitent des questions de structuration de l'espace en matière de développement local. Ensuite, nous avons privilégié une démarche collective à travers le travail de groupe entre étudiants. Cette étape est le fruit d'un encadrement efficace par l'équipe technique du GERAD à sa tête son coordonnateur principal.

En effet, nous avons pu profiter des opportunités que le laboratoire du GERAD nous a offert surtout en matière de collecte de données, d'analyse et de traitement de l'information (un appui technique et logistique). En termes de planification, nous avons d'abord procédé à l'identification des différentes tâches. Ensuite à l'élaboration d'un chronogramme de travail annuel. Et enfin à confection d'un calendrier de travail grâce auquel nous avons organisés nos rencontres avec le professeur et d'engager les différentes parties du rapport et d'anticiper la rédaction du mémoire.

Ainsi, la première étape fut pour nous l'élaboration d'une grille de lecture des différents ouvrages qui ont abordé la thématique des paysages agraires, dans le cadre de la revue documentaire, la deuxième fut la confrontation et la lecture critique des différents résumés et la troisième fut l'adoption des parties retenues par le groupe. Au total, nous avons pu consulter une trentaine d'ouvrages qui intéressent la géographie des paysages ruraux et l'analyse du jeu foncier surtout en milieu rural.

En effet, la position des différents auteurs que nous avons pu consulter sur la géographie rurale de façon générale et la communauté rurale de Palmarin en particulier nous a permis d'élaborer notre problématique, en même que nos objectifs et hypothèses de recherche.

2.3. Le travail de terrain

A partir des nombreuses séances de travail que nous avons effectué au GERAD au cours de la recherche à travers notre groupe de travail en master 1 et en master 2, d'abord sur les structures agraires et ensuite sur l'aménagement du territoire, la décentralisation et le développement local, nous avons pu choisir des outils pertinents pour la collecte de l'information.

Ainsi, nous avons pu cibler une population composée des chefs de ménage, des conseillers ruraux, du représentant de l'Etat, des promoteurs immobiliers, et du chef de CADL. Et pour chaque acteur, nous avons élaboré un outil pour la collecte de l'information:

✚ Les enquêtes quantitatives :

Les enquêtes qualitatives nous ont permis de recueillir les avis différents des uns et des autres sur le jeu foncier dans la communauté rurale. Sur le plan agricole, elles nous ont permis de retracer l'évolution du système de production agricole et les difficultés rencontrées par les ménages ces dix dernières années. Ces enquêtes ont été possibles grâce à l'administration d'un outil de diagnostic. Il s'agit notamment du:

- Questionnaire pour les chefs de ménage ;

✚ Les enquêtes qualitatives :

Quant aux enquêtes qualitatives, elles ont permis de mesurer l'impact direct des différentes réformes apportées en matière de foncier dans la communauté rurale. Mais aussi le niveau de gouvernance atteint par les différents acteurs chargés de statuer sur le jeu foncier. Elles ont également permis de recueillir les témoignages sur l'état d'avancement de la mer et des tannes qui affectent les terres agricoles. Parmi ces enquêtes figurent :

- Un focus groupe pour les notables du village;
- Un focus groupe pour les membres de la commission domaniale ;
- Un guide d'entretien pour le PCR ;
- Un guide d'entretien pour les promoteurs immobilier et gérants d'auberges;

D'une part, les observations de terrain ont permis de ressortir les disparités profondes qui existent sur le plan foncier entre les villages qui composent la communauté rurale de Palmarin. En effet, l'analyse de la structure des villages témoigne d'un fort ancrage des populations dans leurs traditions et coutume. Elle a également permis de constater la mise en place d'un plan d'aménagement adapté et une certaine organisation dans l'occupation du sol.

D'autre part, la collecte de l'information a permis de faciliter notre documentation. Cette dernière étape a consisté en la réalisation d'un état des lieux de la communauté rurale. Cette phase vise essentiellement à

faire une photographie des différents villages qui composent la communauté rurale. D’abord la représentation physique des différents éléments, ensuite l’analyse sociodémographique, institutionnel et environnemental notamment la recrudescence des tannes dans la zone et l’avancée de la mer. Elle a été réalisée grâce à l’administration d’un questionnaire auprès des chefs de ménage.

2.4. L’échantillonnage

Dans notre échantillon, nous avons pris en compte toutes les parties de la communauté rurale de Palmarin Facao. Cette localité compte **quatre** villages officiels (Ngallou, Ngoudoumane, Nguethie et Diakhanor), et elle a une densité de 87 habitants au Km2, une population moyenne de 1300 habitants par village soit une population de 7929 habitants (**recensement de 2002**). La communauté rurale compte 600 concessions réparties dans **1131** ménages. Ainsi, le choix de notre échantillon porte sur un tirage systématique non probabilistes portant sur **113** ménages dans les **1131** constitués ainsi de ménages pris à intervalle fixe dans la liste suivant un pas de sondage spécifique pour chaque village (voire le tableau d’échantillonnage).

➔ **Tableau 1** : échantillonnage

Villages	Nombre de ménages	Pourcentage(%)	Taille de l’échantillon (quotas par village)	Pas de sondage
Diakhanor	64	5	10	6
Nguethie	123	11	15	8
Ngoudoumane	276	24	30	9
Ngallou	668	59	58	11
Total	1131	100	113	

RGPH : 2002

En effet, pour notre échantillon, nous avons choisi les **1/10** de l’effectif total de notre communauté rurale. Ce choix peut être justifié d’une part par l’éloignement des villages les uns des autres et d’autres parts par le fait que les moyens mobilisés pour ce travail ne sont pas à la hauteur de nos ambitions. A cela, s’ajoute le temps qui nous est reparti que nous jugeons trop insuffisant. En ce qui concerne cet échantillon, nous

avons procédé par un tirage systématique non probabiliste portant sur la méthode par quotas. Ainsi pour chaque village, nous avons obtenu un quota en fonction de la taille des ménages. Sur cet effectif, nous avons appliqué un pas de sondage pour assurer la représentativité spatiale de l'ensemble des ménages qui composent la communauté rurale comme le montre le tableau ci-dessus.

2.5. LE TRAITEMENT DES DONNEES ET LA REDACTION

a).Le traitement des données

Pour le traitement des données qualitatives et quantitatives recueillies sur le terrain, nous avons utilisés les logiciels SPHINX, EXCEL afin de faciliter le dépouillement de l'information grâce aux calcules des pourcentages, des fréquences et des moyennes et même temps la confection et l'analyse des tableaux plats, des tableaux croisés et des graphiques indispensables dans le traitement des données.

b).La rédaction du document

Pour la rédaction du document, c'est principalement le logiciel WORD qui a été utilisé.

PREMIERE PARTIE

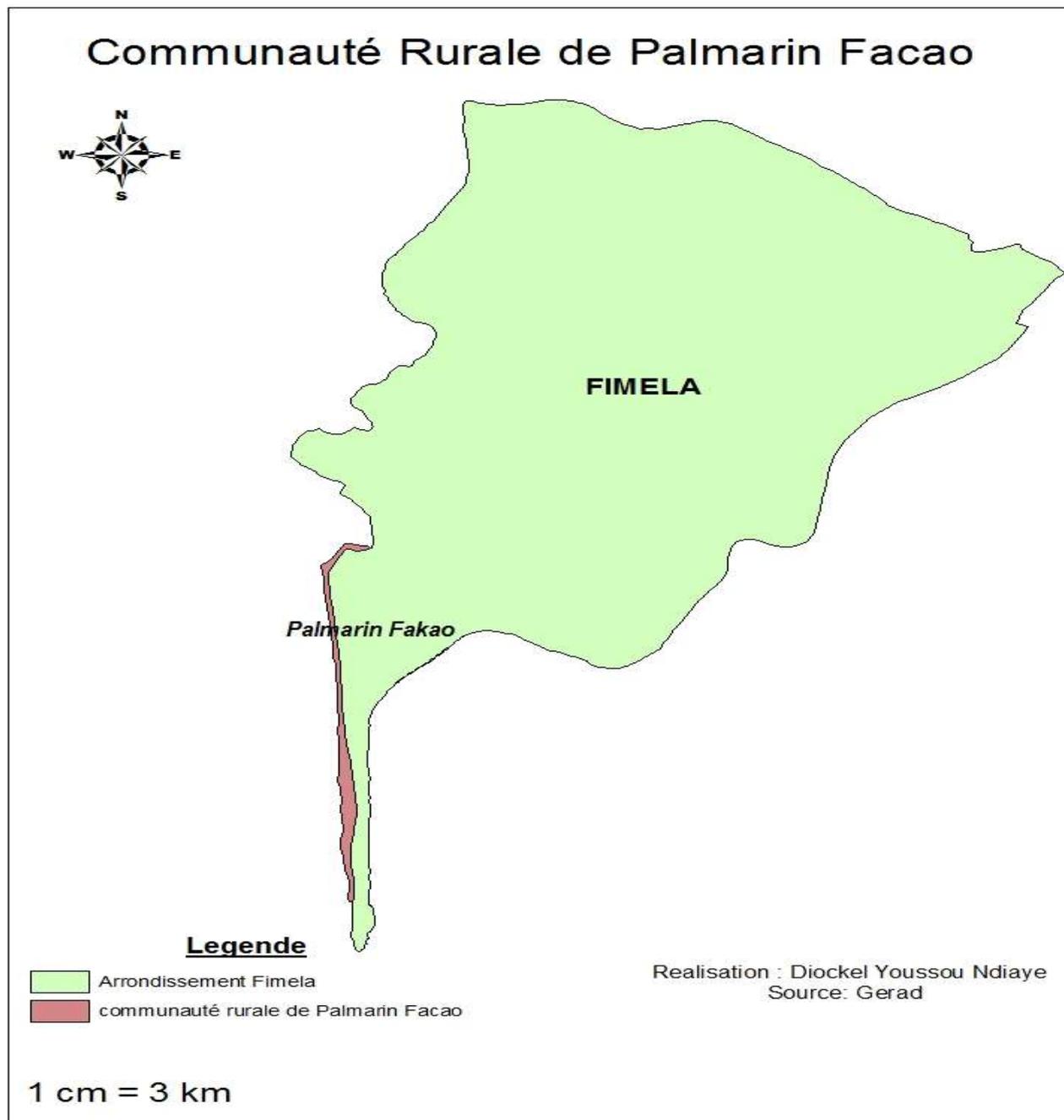
L'ANALYSE DES ASPECTS PHYSIQUES ET DU SYSTEME DE PRODUCTION AGRICOLE DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE PALMARIN.

CHAPITRE I : LE CADRE PHYSIQUE ET LE MILIEU HUMAIN

III. Le cadre physique :

3.1. La présentation de la zone d'étude

Carte n°1 : Localisation de la communauté rurale de Palmarin



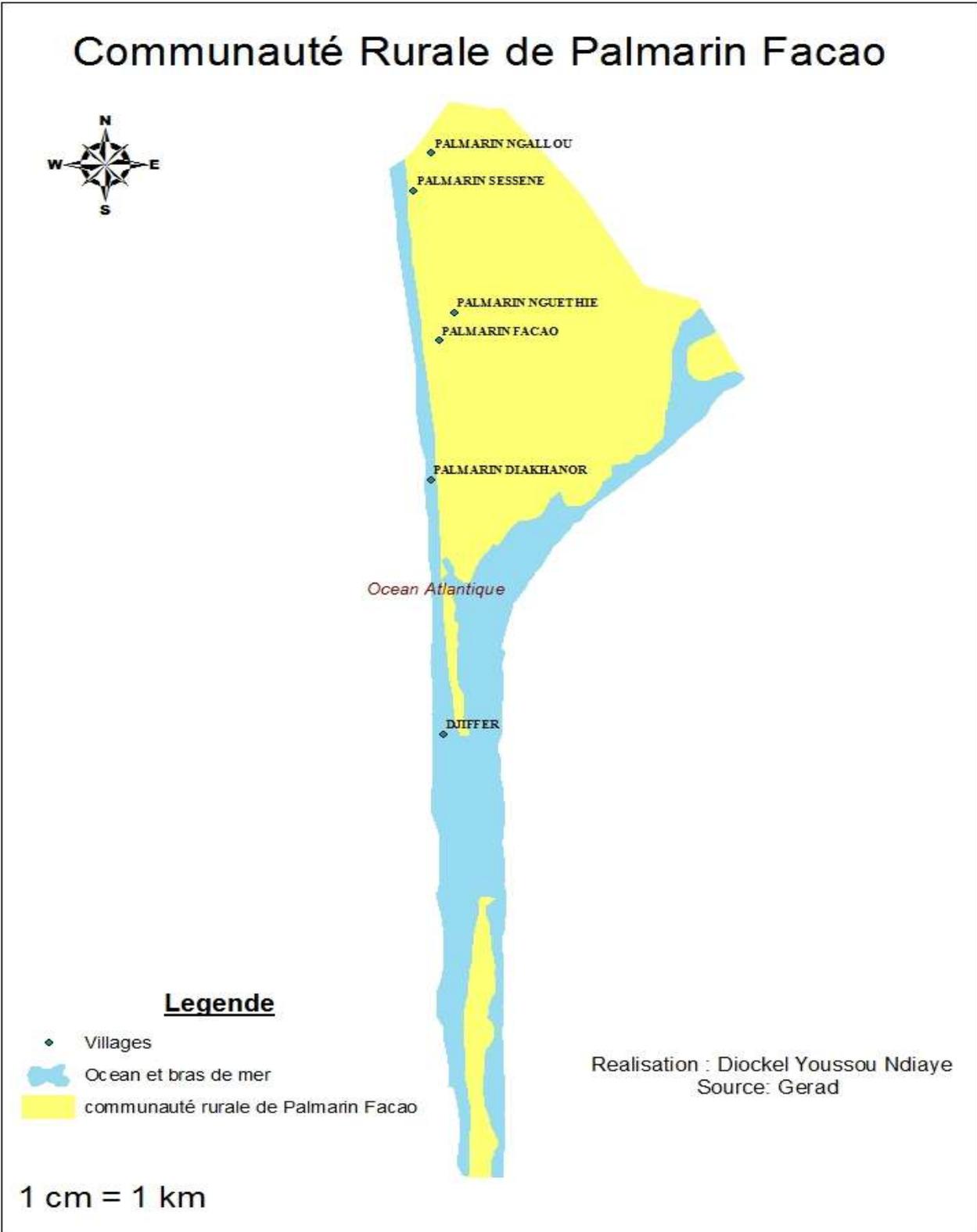
D'une superficie de 180.000 hectares, la région de Fatick est formée par la confluence de deux fleuves, le Sine et le Saloum qui constituent un bras de mer laissant pénétrer l'eau salée à l'intérieur des terres.

Parmi ces terres figurent l'arrondissement de Fimela qui se trouve dans le département de Fatick, région de Fatick. Elle est composée de quatre (4) communautés rurales qui sont : Loul Séssene, Djilas, Palmarin et Fimela. En ce qui concerne la communauté rurale de Palmarin Facao, elle s'étend sur une superficie de 77 km². Et elle est limitée:

- Au Nord par la communauté rurale de Fimela sa seule limite continentale,
- À l'Ouest par l'océan Atlantique qui longe toute cette partie occidentale,
- Au Sud et à l'Est par le bras de mer du Saloum (le bolong) qui le sépare de l'arrondissement de Niodior.

La communauté rurale constitue une réserve naturelle et se distingue par son paysage de mangrove, le calme et l'observation des oiseaux. Elle constitue une bande de terre très épaisse et s'étend sur des kilomètres entre l'océan atlantique et le bras de mer. Elle compte quatre villages officiels que sont: Le village Ngallou qui se divise en deux quartiers principaux Sam-sam et Séssene, les villages de Nguethie et Ngoudoumane chef lieu de la communauté rurale et enfin le village de Jaxanor qui abrite le seul hameau existant (Djiffer). Les villages sont alignés sur le même axe à proximité de la mer. ***Voir carte n° 2: Sur la présentation de la Communauté Rurale.***

➔ Carte n° 2 : Présentation de la communauté rurale de Palmarin Facao



Cette carte montre l'implantation des différents villages par rapport à leurs alignements tout au long de la route et les parties occupées par les eaux dans la communauté rurale. La CR de Palmarin vit de la pêche et de l'agriculture, mais s'ouvre aussi au tourisme, grâce à la plage, aux palmiers – qui donnent son nom à la localité – ainsi qu'au vin de palme.

Par ailleurs, ce qui fait la particularité de la communauté rurale de Palmarin est son embouchure dans le village de Djiffer. Elle marque le point de rencontre entre l'océan atlantique et le bras de mer, on parle de la pointe de sangomar. Cette embouchure, rappelle celle de la langue de barbarie à Saint-Louis et attire chaque année de nombreux touristes venues partout à travers le monde .Elle permet aussi à la communauté rurale de s'ouvrir aux marais maritimes (belongs) et forêts de mangroves des différents îles de l'arrondissement de Niodior ou îles du saloum.

➔ **Image 1 : Présentation de l'embouchure du village de Djiffer**

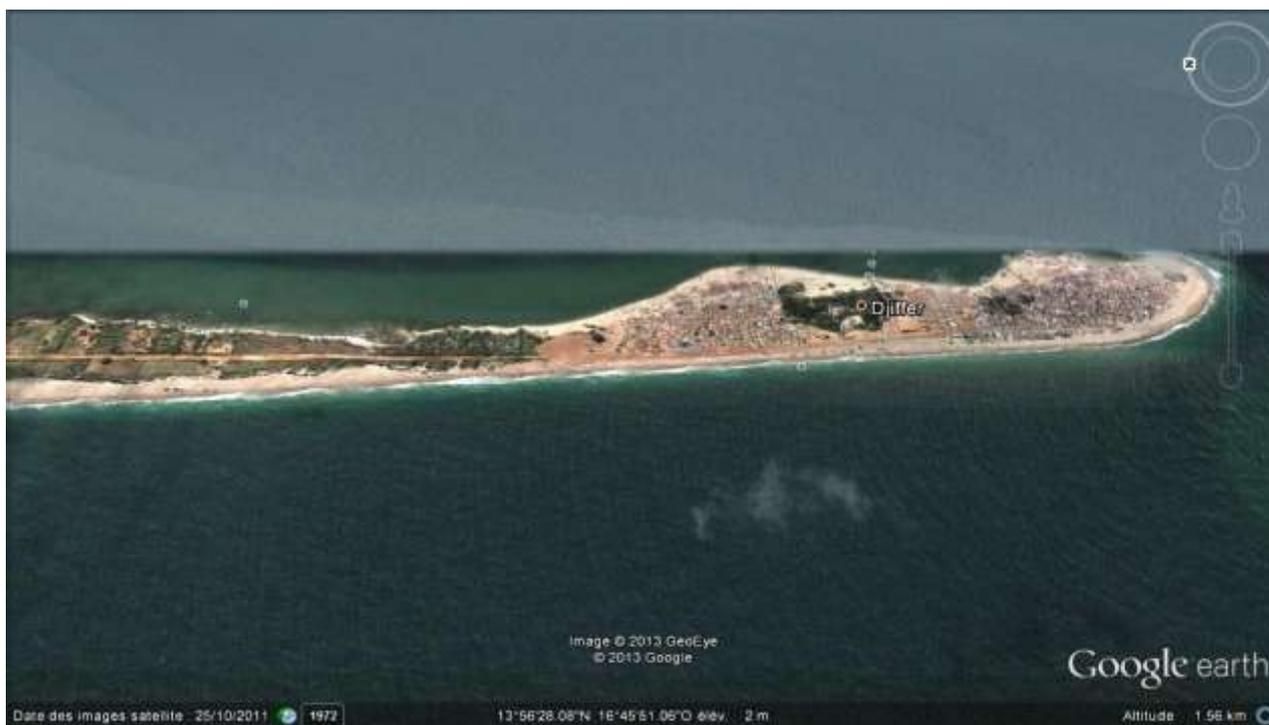


Image google earth

Cependant, les raz de marées menacent les habitations de Djiffer, où plus d'une dizaine d'infrastructures est engloutie par la mer depuis quelques années. Ainsi, force est de constater que ce village risque de disparaître de la carte de la communauté rurale dans les prochaines années. En effet, la situation actuelle de Djiffer est plus que préoccupante pour les populations qui se sont installées de façon anarchique au bord de la mer. Elle risque de s'aggraver si des solutions immédiates et adéquates ne sont pas trouvées pour stopper l'avancée de la mer dans cette partie du littoral comme le montre les images ci-dessus.

3.2. Le milieu physique

↻ Le Relief dans la communauté rurale :

La communauté rurale présente un relief relativement plat avec des dépressions plus ou moins marquées au Sud - Est dans la zone du bolong et des formations de dune de sable dans la partie Ouest.

↻ Le Climat :

Il est le plus doux de l'arrondissement de Fimela avec une température moyenne de 28°C. Les pics sont de 16°C en Janvier et de 38°C en Juin. Ce qui s'explique de par sa situation géographique qui lui confère un caractère de presque île.

↻ Les Sols :

Au niveau du terroir, nous retenons deux types de sols :

Les sols Dior : qui représentent 12 % de la superficie de la communauté rurale soit moins de 1000 ha, se localisent dans la partie Nord-est. Ce sont des sols ferrugineux tropicaux favorables aux cultures pluviales, au maraîchage et à l'élevage.

Les Tannes : ces sols constituent plus de 85 % du terroir. Ils sont rencontrés dans toute la partie Sud-Est et au delà. Ce type de sol continue de s'étendre en réduisant la superficie cultivable. En dix ans, il a envahi plus de 700 hectares soit 10% des terres. Ce qui est une menace pour la survie des populations et de l'activité agricole.

↻ La végétation :

Elle est de type Soudano-Guinéen à Soudano-Sahélien. L'influence de la mer apporte un climat favorable au développement de certaines espèces telles que :

- ◆ Les palmiers à huile ;
- ◆ Les palmiers nains ;
- ◆ Les rôniers et les cocotiers ;

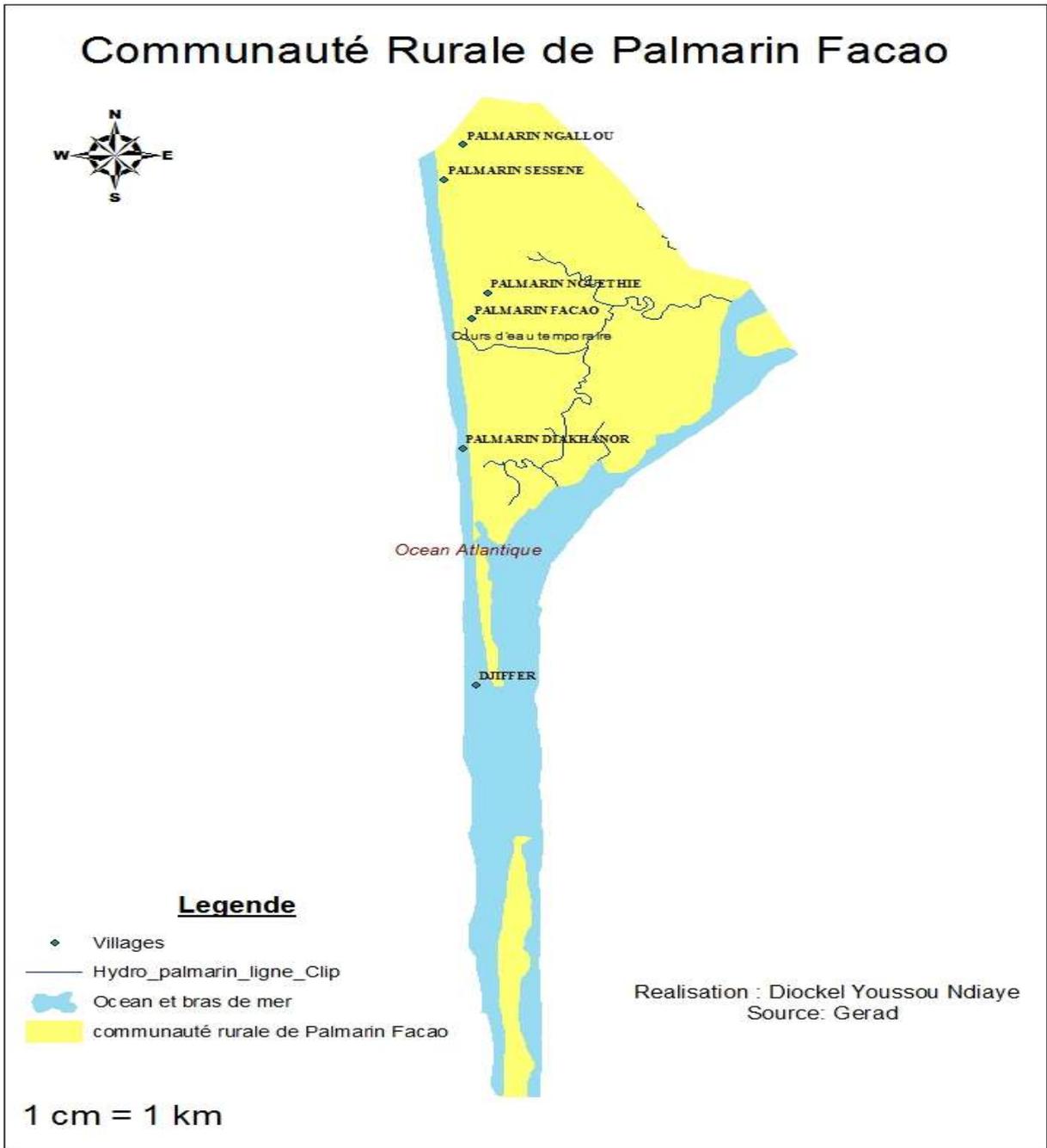
↻ Le Réseau hydrographique :

Il est constitué de :

Le bras de mer du Saloum : traverse la communauté rurale de Palmarin dans toute sa partie Est et la sépare de l'arrondissement de Niodior. Il présente de très forte teneur en sel surtout en saison sèche, ce qui permet de pratiquer l'extraction du sel. Par contre, cette même caractéristique est facteur d'extension des terres salées (tannes). Le fleuve se divise, à son embouchure, en plusieurs bras occasionnant l'existence de nombreuses îles (îles de sangomar, îles de palmarin, îles du saloum...).

L'océan atlantique : il occupe toute la façade Ouest de Palmarin et offre de très belles plages à perte de vue. Ce qui favorise des activités de pêche et de tourisme. Comme l'illustre la carte n° 2 sur le réseau hydrographique.

↻ Carte n° 3 : Présentation du réseau hydrographique



IV. LE MILIEU HUMAIN

4.1. La structuration de la population

En 1988, la communauté rurale comptait 4800 habitants (RGPH 88). Dix ans après, les dernières estimations officielles (recensement administratif de 1999) chiffrent à 6700 le nombre d'habitants. Ainsi, nous notons une évolution de 1900 habitants soit un taux d'accroissement annuel de 3.5%.

Vraisemblablement, ce taux reflète assez faiblement l'évolution de la population à Palmarin.

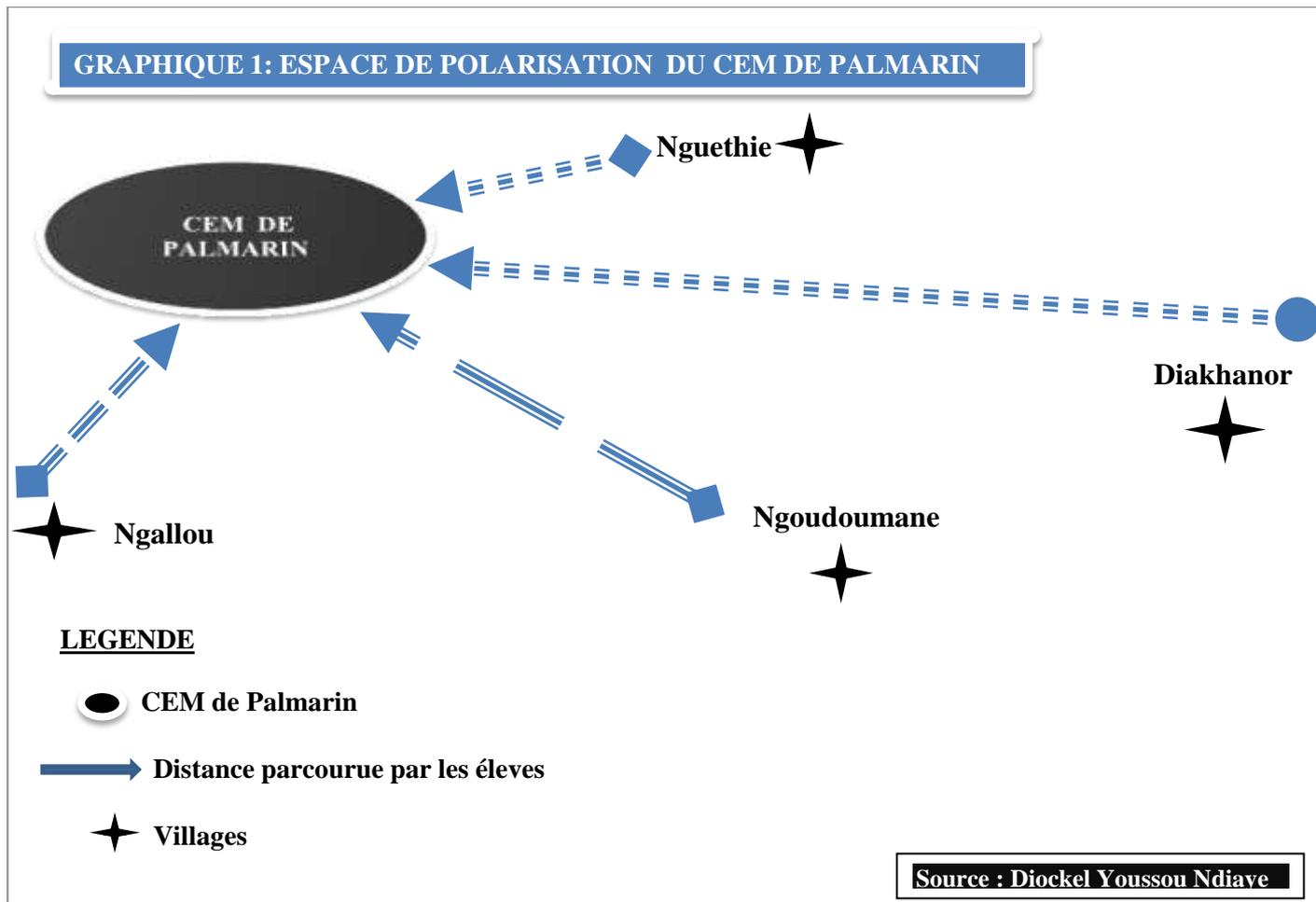
De l'avis du conseil rural, les données du recensement administratif sont souvent tronquées par les ménages qui font, toujours, la corrélation entre recensement et taxes rurales.

La communauté rurale a une densité de 87 habitants au Km², avec une population moyenne de 1300 habitants par village (PLD Fimela). Et sur les quatre villages que compte la communauté rurale trois dépassent cette moyenne. En ce qui concerne le mode d'habitation, elle se caractérise par une concentration des populations au sein de grands villages comme Ngallou et Ngoudoumane. Elle relève aussi d'un fort ancrage des liens de parenté et d'une forte solidarité ancestrale qui unies les hommes. Ceci est, aussi, à mettre en rapport avec les activités économiques liées à la mer comme la pêche et le tourisme. Ainsi, les zones d'habitations ne sont pas disparates ; car il n'existe qu'un seul hameau, Djiffer qui constitue le plus grand centre de pêche de toute la région de Fatick.

La communauté rurale est essentiellement peuplée de sérère. Le christianisme constitue la religion majoritaire avec 95% des ménages. On note également un fort pourcentage de jeunes et de personnes âgées. En effet, les résultats de l'enquête que nous avons menée sur le terrain révèlent que 35% des chefs de ménages interrogés sont âgés de plus de 55 ans. On peut ajouter à cela la pauvreté des ménages et le chômage grandissant affectant les jeunes à l'échelle de la communauté rurale. Cette situation fait que l'exode rural existe et touche la plupart des jeunes qui s'activent dans la pêche notamment à Joal, à Mbour et en Gambie.

Sur le plan de l'éducation, l'analyse des résultats de l'enquête révèlent une situation plus que préoccupante dans la zone. En effet, 45% des chefs de ménages interrogés sont des illettrés. Cela s'explique en partie par l'enclavement de la zone, mais aussi par la faible représentativité des établissements scolaires. En outre, le seul CEM qui existe est isolé par rapport au lieu d'habitations. Elle se trouve en brousse à équidistance entre les villages de Ngallou, Nguethie et Ngoudoumane obligeant ainsi élèves et professeurs à parcourir quotidiennement de très longues distances. Cette situation est autant plus complexe par la rareté des transports en commun dans la zone et autres moyens de déplacements.

Les élèves résidant dans les villages de Diakhanor et de Djiffer qui se situent à 6 et 7 km du CEM sont les plus concernés par ce phénomène.



Ainsi, en termes de recommandations, les chefs de ménages interrogés proposent de la mise en place d'un vaste réseau de transport en commun adapté aux conditions du milieu. Un projet qui pourra permettre de desservir les axes de Djiffer et Diakhanor et en même désenclavé le reste de la communauté rurale. Mais ce réseau doit au préalable être précédé d'installations scolaires modernes et de la réfection de la route principale Fimela-Samba Dia-Palmarin qui traverse toute la collectivité locale. Ce programme va également contribuer à la relance des activités économiques de la zone et ouvrir des perspectives qui pourront constituer des opportunités pour le développement de la pêche et du tourisme qui souffrent eux aussi de l'état des infrastructures en général et de la route en particulier.

4.2. Les activités économiques

Sur le plan économique, le constat est que l'agriculture de la zone est largement dominée par des exploitations de type familial. Elle reste l'activité économique principale, même si elle rencontre aujourd'hui d'énormes difficultés. La masse paysanne est estimée à près de 90% de la population de la totale de la communauté rurale.

Jadis, cette localité était réputée pour ses performances agricoles. Ce milieu reste marqué par une forte concentration de familles d'agriculteurs implantées dans les villages de Nguethie et de Ngallou.

On note aussi la pratique de l'élevage avec une faible portion de la population et qui apparaît comme une activité intermédiaire auquel s'adonnent 13% des chefs de ménages comme le montre le tableau suivant.

Tableau 2 : profession des chefs de ménages

Profession	Effectifs	Pourcentage(%)
Commerçant	14	13%
Fonctionnaire	13	12%
Agriculteur	90	79%
Eleveur	14	13%
Non réponse	7	7%
TOTAL	113	

Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

A cela, s'ajoute une forte affluence des activités secondaires comme la pêche et le tourisme qui constitue avec l'agriculture les principales sources de revenu pour la population locale. En ce qui concerne le secteur de la pêche, il est plus développé à Diakhanor et à Djiffer et constitue un véritable moteur de développement pour la zone. Elle occupe près de 60% des chefs de ménages et se particularise par l'implantation d'un quai de pêche et d'une chambre froide à Diakhanor. Elle est aussi régulièrement pratiquée à Ngallou et Ngoudoumane et accueille chaque année beaucoup de migrants venues de Fimela, Fatick et Samba Dia.

Quant au tourisme, il est de type balnéaire et fonctionne en toutes saisons, on note dans la zone un importants potentiels touristiques dû à la proximité de la communauté rurale d'avec la mer. Il est plus développé et plus attractif dans la localité de Ngallou en raison de la forte concurrence et du développement spectaculaire des sites touristiques. En effet, ce village se distingue des autres par sa belle

plage et se caractérise par l'implantation tout au long du littoral d'un certains nombres d'auberges et de campements. Ces installations hôtelières très modernes confèrent au milieu une réputation de paradis terrestre avec un service de qualité offert dans la quasi-totalité des sites dont le plus célèbre est le royal lodge ici en image.



Image 2 : Hotel royal lodge Palmarin

Diockel Youssou Ndiaye

En effet, l'une des spécificités de la communauté rurale de Palmarin en matière de tourisme est sa localisation dans la côte balnéaire et sa proximité avec les îles du Saloum. C'est l'une des sites touristiques les plus visitées dans le pays notamment avec la beauté de son embouchure : la pointe de sangomar à Djiffer. Cet embouchure offre au milieu un beau paysage, mais constitue cependant une menace pour les populations riveraines.

En somme, la communauté rurale de Palmarin Facao à l'instar des autres villes de la petite côte du Sénégal regorge des potentialités énormes et une richesse incommensurable grâce à sa position stratégique très privilégiée. Cependant, ce riche patrimoine n'est pas suffisamment mise en valeur pour des raisons à la fois économiques, politiques, sociales et culturelles. Et l'agriculture, qui constituait avec la pêche la principale activité économique de la communauté rurale est aujourd'hui menacée de voie de disparition. Les raisons qui expliquent un tel phénomène sont à rechercher dans les disparités naturelles que constituent l'avancée des tannes et de la mer. Elles sont diverses et variées et méritent d'être analysées dans les détails.

CHAPITRE II : LE SYSTEME DE PRODUCTION AGRICOLE

V. L'analyse des politiques agricoles :

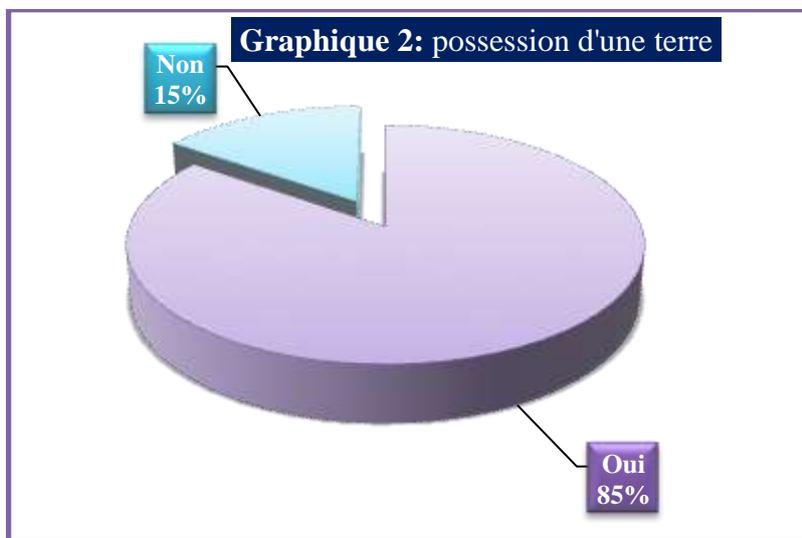
5.1. Historique du système de production agricole

Au Sénégal, quatre systèmes de culture sont pratiqués par les ménages agricoles: pluvial, irrigué, bas fonds et décrue. La proportion des ménages ruraux pratiquant un ou plusieurs types de culture est assez différente selon les régions. Cette agriculture dépend de la position du ménage dans la structuration du village et du patrimoine hérité. Cependant à l'origine, la terre ne pouvait faire partie d'un héritage. Seule était héréditaire la fonction de maître de la terre qui est gestionnaire et gardien du patrimoine foncier collectif, au nom du groupe. L'autorité morale et spirituelle du chef de terre ou maître de la terre était incontestée : étant le plus âgé du groupe détenteur, il représentait l'ancêtre fondateur, intercesseur entre les génies de la terre et les membres de la Communauté, intermédiaire entre les morts et les vivants, garant de l'unité, de la solidarité et de la cohésion du groupe.

Ainsi, si on se rapporte à de telles analyses, la communauté rurale de Palmarin Facao apparait comme le théâtre des coutumes des civilisations en matière de système agricole. En effet, c'est un ancien pôle de développement économique, social et culturel et un grenier pour toute la région de Fatick. Ce village au peuplement bien structuré et très identitaire, offrait jadis de véritables opportunités de développement grâce à l'agriculture et l'élevage. La terre était riche en éléments nutritifs et la forêt aux allures des palmiers et autres arbustes était au rendez-vous. Autrement dit, il y'avait la convergence d'un certains nombres d'éléments suffisants pour faire de bonnes récoltes et conforter la position de Palmarin comme leader sur le plan économique.

Les contributions financières des habitants du village ont toujours impacté sur le budget de fonctionnement de La communauté rurale grâce aux paiements des taxes rurales. Grâce à l'agriculture, le village a toujours constitué un maillon incontournable dans le tissu économique de la région de Fatick. Les résultats de l'enquête révèlent qu'environ 85% des chefs de ménages possèdent des terres pour l'exploitation agricole. Ce riche patrimoine auquel on ajoute la volonté de faire des résultats de la part de la population autochtone constitue pour la collectivité locale un des facteurs d'influences. Pour ces populations la possession d'une terre dans le village est synonyme d'enracinement et de considération vis-à-vis de ses pères. Mais dans la communauté rurale la particularité reste la primauté de la coutume sur la science. En effet, la manière dont on appréhende la saison hivernale relève d'un profond ancrage traditionnel. Chaque année ce sont les anciens du village qui se réunies pour décider de la variété ou des variétés qu'il faut exploiter à l'Est et au sud du village.

Si cette année à l'est c'est l'exploitation du mil qui a été retenue, l'année suivante dans cette même partie on n'a pas le droit de cultiver un seul champs de mil dans cette partie Est du village et vice versa.



Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

Il faut noter cependant, que la plupart de ces exploitants ont hérité de ces terres qui sont issues d'un fort pouvoir lignager. Ces terres varient d'un ménage à l'autre suivant la position dans le groupe et sont exploitées chaque année. Ainsi, les résultats de l'enquête montrent que 39% des chefs de ménages interrogés disposent entre 2 et 3 champs et 17% plus de 4 champs surtout à Nguethie.

Cependant, depuis quelques années, la superficie des terres pour l'exploitation agricole a considérablement diminué au profit des terres salées. L'extraction du sel devient ainsi à la place de l'agriculture la principale activité pratiquée dans ces terres autrefois très convoitées par les paysans. Cette tendance plus marquée à proximité des zones sèches des villages de Nguethie et Ngallou constitue avec l'avancée de la mer la principale préoccupation pour les populations locales.

Ce qui fait que les terres destinées à l'exploitation deviennent de plus en plus rares dans la communauté rurale et l'activité agricole par la faiblesse de ses rendements est relégué au second plan depuis quelques années. La majorité de ces terres sont devenues impraticable et indisponibles à cause de l'avancée de la mer et des tannes. Les seuls superficies qui restent et qui sont encore exploitable sont de plus en plus vulnérable et cela malgré les tentatives de reboisement vaines des populations locales pour stopper la langue salée. La seule alternative pour ces paysans reste donc la migration vers les villages de Samba Dia et Fimela où ils font la navette pendant l'hivernage pour trouver de la bonne terre et ainsi assurer l'autosuffisance alimentaire de la famille. Cependant, cette situation semble être générale à Palmarin comme dans toutes les contrées du sine confrontés au phénomène de la salinisation des terres dû à la pénétration des eaux salées du fleuve à l'intérieur des terres arables.

Tableau 3 : Nombre de champs pour chaque ménage

Nombre de champs	Effectifs	Pourcentage(%)
Moins de 2	7	7%
de 2 à 3	45	39%
de 3 à 4	29	28%
plus de 4	18	17%
Non réponse	14	13%
TOTAL	113	100%

Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

La majeure partie des familles détenteur d'une terre pour l'exploitation agricole est confronté depuis quelques années au problème de renouvellement de la main-d'œuvre. Seules les personnes âgées restées au village s'accrochent encore dans cette activité qui risque de sombrer à tout moment. En ce qui concerne le système agricole de façon générale, il est de type vivrier, les variétés exploitées chaque année tournent autour de l'arachide et du mil. Mais on note une faible proportion de ménages qui s'activent dans la culture du niébé et du sorgho. Le système agricole porte l'emprunte de la dépendance des cycles pluviométriques et d'une bonne maîtrise des lois de la nature. Elle se caractérise depuis quelques années par la faiblesse des rendements et par l'absence de politiques adaptées aux besoins des populations.

5.2. Les contre-performances du système de production

Force est de constater que cette agriculture est aujourd'hui menacée de voie de disparition. En effet, plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer un tel phénomène. Parmi lesquels l'homme occupe une place non négligeable. En effet, par son mutisme et sa volonté de gagner sa vie plus facilement, l'homme accentue son conflit avec la nature. En augmentant ses agressions physiques sur les forêts à travers les coupes d'arbres, l'extraction du sable marin et l'agression des zones littorales dans le but de développer des activités comme le tourisme.

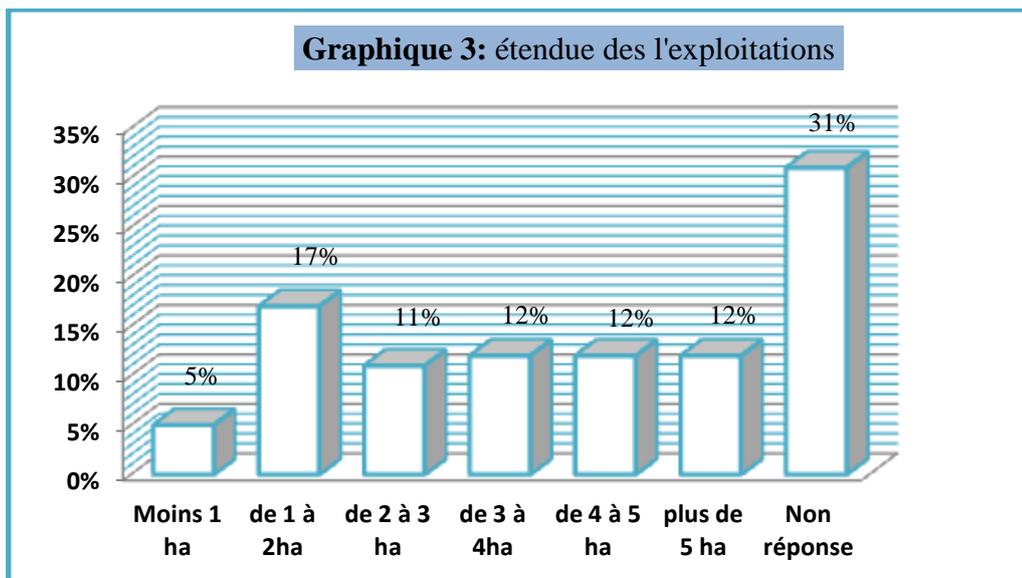
A cela, s'ajoute les facteurs naturels comme les nombreux aléas climatiques qui se manifestent à travers l'avancée de la mer et l'avancée de la langue saline. On note également la recrudescence des tannes qui ont affectées près de 60% des terres cultivables des années 50 à nos jours. Ce phénomène évolutif a fini de gagner toutes les parties de la communauté rurale et constitue avec l'avancée de la mer une préoccupation majeure pour les populations locales. Cependant, il est plus accentué dans les parties basses très vulnérables. C'est-à-dire dans les villages qui sont situés le long du littoral comme Ngallou et Ngoudoumane.

Les contre-performances de l'agriculture s'expliquent aussi par le fait que la plupart des terres environ 85%, sont contrôlées par les hommes dans la communauté rurale. En effet, seul 9% des femmes interrogés soutiennent être propriétaire d'une terre dans les villages. Alors que nous sommes conscients du rôle que joue la femme dans le développement des activités économiques en général et du secteur de l'agriculture en particulier dans les milieux ruraux Sénégalais. Pour certains, les raisons qui expliquent une telle situation sont entre autres liées à des questions de genres très développés dans les sociétés traditionnelles.

Généralement, dans les sociétés traditionnelles africaines, les femmes n'ont pas droit à certains privilèges dont l'héritage d'une terre. Par contre pour d'autres, c'est parce qu'ils ne sont pas originaires du village où la terre est devenue un bien de plus en plus rare. La combinaison des forces naturelles et la croissance rapide de la population, a fait les espaces de cultures deviennent de plus en plus rares depuis quelques années. Un certain nombre de facteurs occasionnant une situation défavorable aux yeux des paysans de la zone et pouvant expliquer les contre-performances de l'agriculture. Les villages les plus touchés par ce phénomène de discrimination sont ceux de Ngallou, Ngoudoumane et Diakhaor dont la majorité de leurs exploitations se trouve à des dizaines de kilomètres de Palmarin plus précisément dans la localité de Samba Dia.

En termes de performance agricole, ces dernières années ont été marquée par une faiblesse de la productivité et une baisse des rendements agricoles mais surtout une diminution des superficies exploitées. Parmi les raisons qui expliquent un tel phénomène figure l'irrégularité des cycles pluviométriques, la mauvaise qualité des semences, et surtout la pauvreté des terres et des ménages.

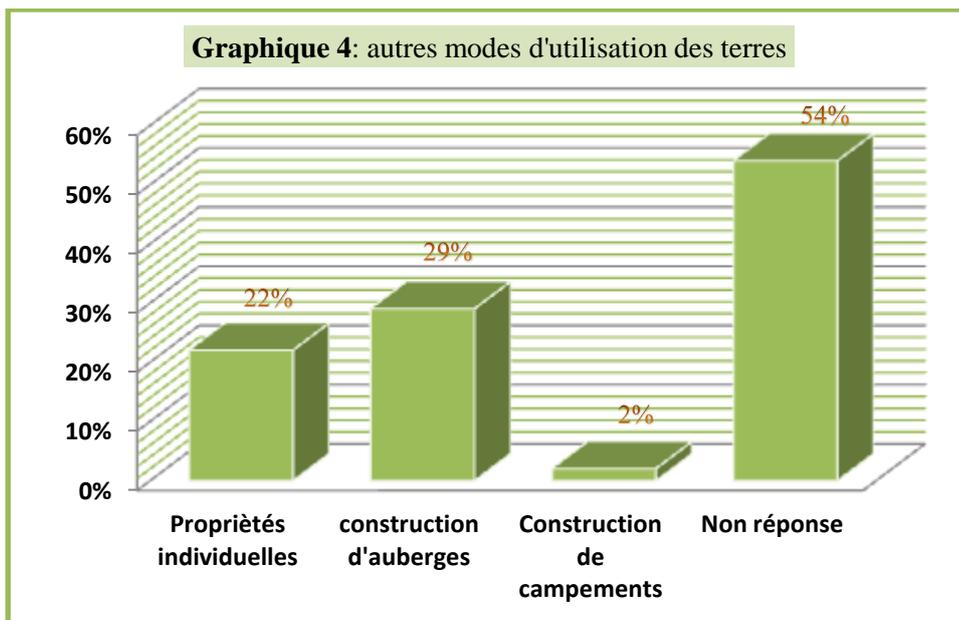
Mais néanmoins, l'activité donne des résultats acceptables dans certaines familles qui sont réputées dans l'exploitation du mil et de l'arachide sur plusieurs hectares.



Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

Comme pour les terres, les étendues des exploitations varient d'un ménage à l'autre allant de moins 1 hectare à plus de 5 hectares. Ce qui fait que l'évolution des structures agraires dans le bassin arachidier est assez complexe. Il fait apparaitre en plus de l'activité agricole, le degré des liens de parenté entre les hommes et l'importance du lignage. En effet, chez les sœurs du sine, la terre se transmet de génération en génération faisant ainsi apparaitre la différence entre les groupes et la suprématie des hommes sur les femmes. Cette situation ou héritage tenait compte de l'appartenance de l'individu dans le clan, son sexe mais aussi son âge. Les résultats de l'enquête révèlent ainsi que 11% des chefs de ménages disposent entre 2 et 3 ha et 12% plus de 5 ha notamment dans le village de Nguethie.

Cependant, les étendues de ces terres font aujourd'hui l'objet d'un rétrécissement remarquable à cause notamment de la convergence de plusieurs facteurs. Parmi lesquels figure l'avancée de la langue saline avec l'augmentation du pourcentage des tannes et la forte pression foncière. Cette situation est autant plus catastrophique avec l'avancée de la mer au rythme de faire disparaître en quelques années plusieurs hectares autrefois théâtre de très bonnes récoltes. L'avancée des tannes se conjugue ainsi avec l'avancée de la mer et constitue un véritable fléau pour la zone. A cela s'ajoute l'émergence de nouvelles pratiques qui font que les anciennes terres agricoles sont aujourd'hui utilisées pour d'autres fins. Les villages les plus touchés par ce phénomène sont Ngallou et Ngoudoumane.



Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

En effet, 30% des chefs de ménages interrogés parlent de l'existence de nouvelles pratiques à la place de l'agriculture et des espaces agricoles. Il s'agit notamment des propriétés individuelles réservées, la construction de campements et d'auberges pour l'activité du tourisme. Pour certains chefs de ménages, environ 46%, ces pratiques sont bonnes et ne constituent aucun problème vis à vis du développement de l'agriculture. Mais pour d'autres, il est plus raisonnable de céder les parties sensibles et autres parties vulnérables comme les zones menacées par les tannes et les zones littorales aux promoteurs et aux personnes riches. Dans la mesure où ils constituent la ressource, seul capable de trouver des solutions dans le court terme face aux exactions et autres menaces qui pèsent sur l'environnement, notamment l'avancée de la mer. D'une part parce que ils détiennent les moyens matériels et financiers pour cette lutte et d'autre part parce qu'ils auront l'obligation de sauvegarder leurs installations et de gérer leurs investissements.

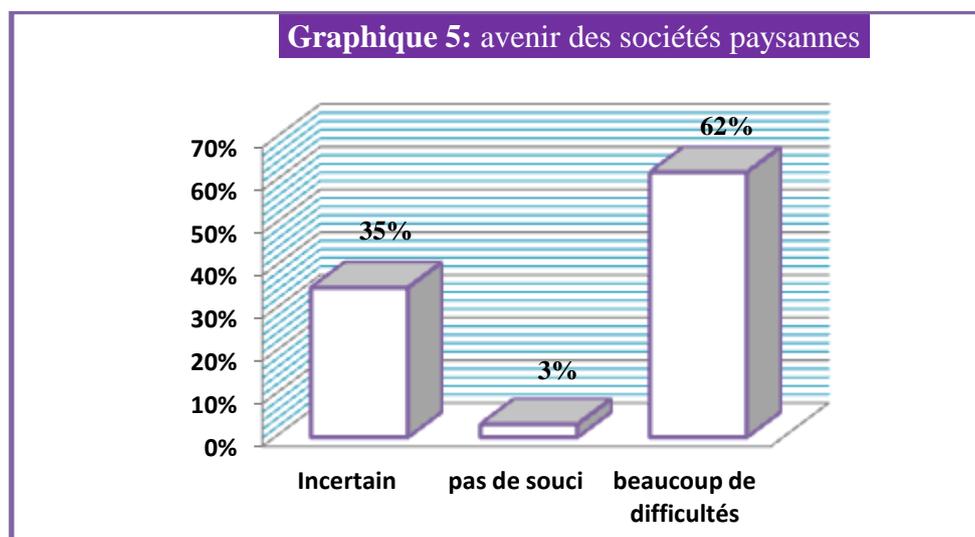
Cependant, parmi ces chefs de ménages 23% soutiennent que ces pratiques sont illégales et constituent de véritables freins pour le développement de l'agriculture. Elles constituent en effet des menaces pour le devenir des exploitants agricoles et mettent ainsi en péril l'avenir des sociétés paysannes dans la zone.

5.3.

Les dynamiques actuelles des paysages agraires

Dans la plupart des zones rurales sénégalaise, la situation précaire des exploitants agricoles n'était pas de nature à les encourager à accomplir des efforts soutenus pour obtenir un rendement élevé. La répartition anarchique et désordonnée de la terre venait en contradiction avec la nécessité de mettre en place des structures agricoles modernes obéissant à des normes rationnelles et capables de favoriser le développement économique du pays. Cette situation d'autant plus compliquée lorsqu'elle se conjugue d'avec les imprévues et les exigences de la nature comme l'avancée des tannes et de la mer.

En effet, dans la communauté rurale de Palmarin l'agriculture présente ces dernières années beaucoup de difficultés liées aux aléas climatiques notamment l'avancée des tannes rendant ainsi complexe le métier d'agriculteur. Ainsi selon 35% des chefs de ménages l'avenir des sociétés paysannes est incertain dans la zone si le rythme d'évolution des paysages ne change pas. Environ 62% de cette population parlent d'un recul des performances agricoles depuis quelques années et de beaucoup de difficultés pour les acteurs du monde rural dans le future.



Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

En plus des facteurs naturels qui ont un impact direct, redoutable et immédiat sur les systèmes de productions, l'homme constitue également une menace pour son propre devenir. La forêt en tant que telle n'existe plus et on confond le plus souvent le rural à l'urbain. Dans la communauté rurale de Palmarin l'espace de vie avec ses installations modernes s'est substitué à l'espace de pâturage et l'on distingue difficilement les parties de la brousse à celles des lieux d'habitations. Les troupeaux sont devenus faibles et vulnérables à cause de la disparition des forêts et la mauvaise qualité de l'eau très salée.

DEUXIEME PARTIE

PROBLEMATIQUE DE L'ACCES A LA TERRE

CHAPITRE III: LES STRATEGIES D'ACCES ET DE SECURISATION

VI. L'accès au foncier :

6.1. Les capacités des acteurs

« Les stratégies d'accès à la terre sont classées suivant les acteurs qui s'affrontent. Elles sont variées et inspirées des logiques individuelles ou collectives, coutumières ou étatiques » Fotsing (1994).

Traditionnellement, en Afrique, la terre est un bien collectif de tous les habitants. Chaque individu peut recevoir en jouissance une parcelle du patrimoine communautaire.

En effet, dans la conception négro-africaine, la terre représente un patrimoine sacré, collectif, inaliénable. Elle constitue un ciment d'unité pour la communauté familiale des morts et des vivants, un moyen de subsistance qui assure l'existence et la continuité du groupe auquel elle confère une certaine puissance politique et un prestige social dans le ressort du territoire que celui-ci contrôle¹⁴.

Les terres accaparées par un groupe social étaient connues et reconnues par tous comme étant le domaine réservé du groupe fondateur ou possesseur. Le droit d'appropriation était généralement fondé sur la première installation. L'accès à la terre était garanti suivant plusieurs modalités :

- accès libre et direct par les membres du groupe détenteur ;
- accès gratuit à titre permanent pour des résidents alliés au groupe détenteur ;
- accès gratuit à titre précaire pour des immigrés anciens ;
- accès tributaire de servitude pour des immigrés récents et pour les résidents temporaires, etc...

Dans ce système, les redevances perçues peuvent l'être sous forme de cadeaux d'hommage ou de reconnaissance, de prestation de travail, de dîme sur les récoltes, de partage des récoltes, etc,...

Mais progressivement, la fonction de maîtrise de la terre va se déprécier, passant du chef de clan aux chefs de lignage, puis aux chefs de segments de lignage ou familles larges pour finalement aboutir aux chefs de ménage.

¹⁴ Extrait du plan d'action foncier

6.2. Les limites de la tenure foncière

Cependant, cette tendance semble évoluée depuis quelques années et l'accès à la terre est devenu plus complexe surtout dans les zones littorales. Il s'agit d'un jeu où les plus riches notamment les hommes politiques sont privilégiés. Dans la communauté rurale de Palmarin, le bureau sortant du conseil rural à l'instar de son président est taxé par la population de corrompu. Au fait, ce dernier usait des prérogatives que lui a confiées la loi sur le Domaine National pour faire des exhortions auprès des populations. Des pratiques illégales et qui vont à l'encontre des textes selon 30% des chefs de ménages interrogés. Les procédures d'attribution des parcelles ne sont pas respectées et les fonds destinés aux frais de bornages sont dilapidés par certains conseillers qui préfèrent mettre en avant l'aspect financier plutôt que la volonté de servir loyalement la communauté.

Anisi, par rapport aux ménages, les choses deviennent plus complexes car de nouvelles règles régissant le jeu foncier sont édictées depuis 1996 et les méthodes se différencient d'un conseil à l'autre. Dans la communauté rurale de Palmarin, l'accès à la terre est uniquement réservée aux hommes et se fait sous le contrôle arbitraire des anciens et notables du village. Les femmes et les étrangers sont exclues de ce système et se trouvent dans l'impossibilité de trouver une terre soit pour une location soit pour un achat.

Tableau 4 : accès au foncier

Accès au foncier	Effectifs	Pourcentage(%)
Facile	1	1%
difficile	14	13%
très difficile	98	86%
TOTAL	113	100%

Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

L'analyse du tableau suivant permet de constater que l'accès au foncier dans la communauté rurale est un véritable problème de société auquel les populations sont confrontées. En effet, la situation est qualifiée de très difficile selon 86% des chefs de ménages interrogés. Elle se complique d'avantage avec la rareté des espaces et des bonnes terres dû aux effets néfastes de l'avancée des tannes et de la mer. A cela, s'ajoute les nouveaux enjeux fonciers vu à travers l'implantation de nouveaux sites touristiques dans des terres autrefois réservées à l'exploitation agricole et à l'élevage surtout dans les villages de Ngallou et Ngoudoumane.

CHAPITRE IV : LES NOUVEAUX ENJEUX FONCIERS

VII. L'analyse des nouveaux enjeux fonciers et les défis :

7.1. Problématique des nouveaux enjeux fonciers

Cette question a été examinée, premièrement, au niveau national par une analyse du débat public sur la responsabilité dans la gestion foncière, et sur la manière dont il se présente dans les media. Elle a été examinée, deuxièmement, au niveau local par l'analyse des problèmes et défis concernant la gestion du foncier parmi les acteurs locaux, comme des agriculteurs, habitants de quartier, chefs de village, conseillers ruraux et municipaux, etc. Les questions centrales abordées sont les suivantes :

- Quels sont les problèmes rencontrés concernant la gestion du foncier au niveau de la collectivité locale ?
- Comment sont-ils traités par les autorités responsables ?
- Comment l'idée de la responsabilité est-elle interprétée au niveau local par des catégories sociales différentes ?
- Comment ces interprétations influent-elles sur l'interaction entre les différentes catégories de la population et les autorités responsables de la gestion foncière ?
- Le débat au niveau national trouve-t-il des échos au niveau local ?

A l'indépendance du pays en 1960, l'Etat sénégalais hérite d'une situation où deux modes de gestion du foncier coexistent : le droit coutumier et le droit dit moderne introduit par le colonisateur français. Face aux impératifs de développement et devant les limites du droit coutumier, le Sénégal va alors tenter d'uniformiser ces deux modes de gestion en adoptant une nouvelle législation. Ainsi intervient la Loi sur le domaine National (LDN) qui verse toutes les terres non immatriculées dans le domaine national sous l'autorité de l'Etat.

Cependant, les acteurs d'une société donnée ont leurs propres référents et en fonction de ceux-ci élaborent différentes stratégies selon les enjeux qu'ils poursuivent. En Afrique noire, la terre revêt une importance capitale et a une dimension plurielle (économique, sociale, divinatoire, etc.). Une grande partie de la population vit essentiellement des produits de la terre et les acteurs ont tissé une toile de relations sociales très denses autour de l'accès à la terre et de sa gestion. Ainsi pour aborder le foncier en Afrique, il convient de se transposer dans des logiques locales. Cela met constamment en relief la diversité des stratégies et des pratiques, la complexité des facteurs en interaction, la multiplication des analyses et des solutions trouvées.



Image 3: Terrain réservé à la construction

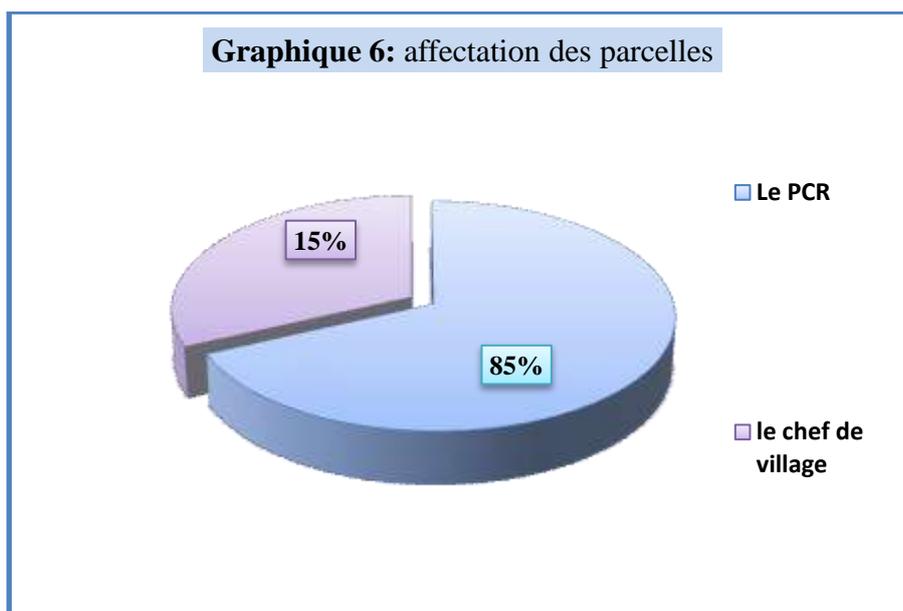
Diockel youssou Ndiaye

Cette image permet d'illustrer avec précision les stratégies que les acteurs adoptent ou mettent en oeuvre pour faciliter leurs accès à la terre. En effet, des présidents de conseil s'appuient sur un certain nombre de prétextes notamment la loi sur le domaine national pour prendre des décisions unilatérales en affectant ou en désaffectant une terre. Cet acte est rendu public et légal par le biais de la commission domaniale du conseil rural généralement complice et dans laquelle figure le chef de village. Ce représentant naturel des populations peut dans une certaine mesure décider de soutenir ou de trahir la conscience collective pour des raisons à la fois économiques et sociales. Pour dire que dans cette commission, on note un chamboulement total de deux modes de gestion et une situation complexe entre le traditionnel et le moderne et qui est souvent source de conflits dans le terroir.

En effet, le terme de terroir, tel qu'il est utilisé par la loi n° 64-46 ainsi que les autres textes complémentaires, rejoint la notion de territoire d'une communauté rurale. En confiant l'administration de ces zones aux organes décentralisés que constituent les conseils ruraux, l'Etat a voulu démocratiser l'accès à la terre et en même temps favoriser sa mise en valeur. Mais la question qui mérite d'être posée est : Quelle est la stratégie adoptée par les élus pour faciliter le jeu foncier dans la collectivité locale? Pour la plupart des conseillers la gestion des collectivités locales rime avec dilapidation des terres du domaine national. Ces derniers mettent ainsi en oeuvre plusieurs procédés qu'on peut qualifier de mal gouvernance, par exemple les spéculations foncières au cours de leur mandat cas de Fanaye.

7.2. Les conditions d'accès à la terre

Au Sénégal, le Décret n° 64-573 fixant les conditions d'application de la loi n° 46-64 du 17 Juin 1964, confiait en son article 14 des pouvoirs importants au Président du Conseil Rural dans la gestion des terres : «Il affecte les terres du Domaine National... prononce le cas échéant, la désaffectation de ces terres, contrôle l'exercice du droit d'usage et autorise l'installation d'habitations ou de campements». Les décisions prévues au présent article sont prises sous le contrôle de l'Etat et sur avis conforme du «conseil rural». Il résulte de cet article que l'avis du Conseil Rural devait précéder toute décision d'affectation ou de désaffectation faite par le Président. Dans la communauté rurale de Palmarin, la plupart des chefs de ménages font recours aux services du président pour bénéficier d'une terre. En plus de ce dernier, le chef de village participe aussi dans la procédure d'affectation.



Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

➔ Dans la législation du droit foncier au Sénégal, l'affectation est soumise à deux conditions :

Première condition: la terre doit être affectée aux membres de la Communauté, groupés ou non en associations. Cette condition résulte de l'idée selon laquelle les membres de la Communauté rurale sont unis par des liens de solidarité, mais également, ils partagent ensemble tous les biens du terroir. La notion de Communauté rurale renvoie donc à l'espace rural qui englobe plusieurs terroirs villageois et toute personne n'appartenant pas à cette entité territoriale ne peut disposer de la terre conçue comme support des activités de production devant assurer la subsistance de la collectivité.

Ainsi la question de l'accès à la terre des non résidents se pose et semble difficilement conciliable avec la «notion de mise en valeur» qui constitue d'ailleurs la seconde condition pour pouvoir bénéficier d'une affectation.

☛ Deuxième condition: aux termes de l'Article 18 précité, *«l'affectation est prononcée en fonction de la capacité des bénéficiaires d'assurer directement ou avec l'aide de leur famille la mise en valeur de ces terres conformément au programme particulier du terroir ».*

La précision relative à la mise en valeur «directe» ou avec « 'aide de la famille» s'inscrit dans la logique d'ensemble de la loi sur le domaine national qui veut rendre la terre disponible à tous les exploitants membres de la Communauté rurale, et éviter ainsi le recours au salariat.



Image 4 : Espace nouvellement lotie

Diockel youssou Ndiaye

Pourtant, un problème important auquel sont confrontées les populations locales de manière générale est l'absence d'informations précises sur la délimitation commune/communauté rurale (le cadastre rural est quasiment inexistant, et le coût d'un lotissement trop élevé pour être pris en charge par les populations rurales).

Cette situation favorise l'avancée inexorable de la ville sur les zones rurales dans certaines parties du pays (mitage des espaces ruraux proches des villes, avec comme conséquence la tendance à la disparition des terres agricoles périurbaines - zones de production maraîchère notamment - au profit de l'investissement immobilier perçu comme plus sécurisant et plus rentable comme nous pouvons le constater dans l'image ci-dessus). On assiste dans certains cas à une réelle prise de conscience des ruraux concernant les enjeux

fonciers, cette situation se traduisant par une revendication de leur droit de propriété sur les terres de la CR (rapports de force, négociation). Cela veut dire que la procédure connaît des difficultés en amont et en aval de son déroulement. Parmi ces manquements on peut citer celle de la loi sur le domaine national qui selon 30% des chefs de ménages alimente un paradoxe. En effet, cette loi détient les pleins pouvoirs pour saisir une terre affectée à monsieur X pour utilité publique, mais ne détient pas le pouvoir pour diviser celle affectée de monsieur Y pour compenser la perte de monsieur X. Autrement dit, cette loi peut désaffecter mais ne peut pas compenser cette perte par la division des terres affectées à monsieur Y pour réaffecter à monsieur X. Ce qui pousse la plupart des personnes interrogées à parler de manquement dans la loi sur le domaine national notamment dans la procédure de distribution des terres du domaine.

Tableau 5 : manquements de la procédures d'affectation

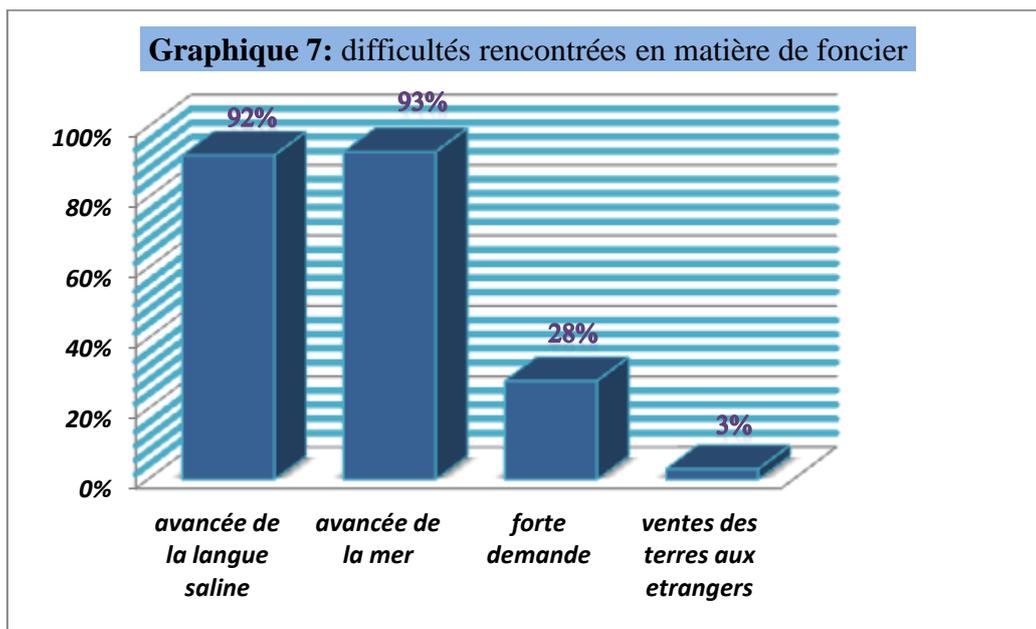
Manquements de la procédure	Effectifs	Pourcentage(%)
Pas de manquements	19	18%
il y'a beaucoup de magouille	41	36%
les frais ne sont pas versés au trésor public	37	32%
Les personnes riches sont privilégiées	20	19%
le lotissement est lent	15	14%
Non réponse	9	9%
TOTAL	113	

Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

A cela s'ajoute les magouilles au sein des organes délibérant du conseil rural pour certains notamment les frais de bornage qui n'arrive pas souvent au trésor public, mais aussi le privilège fait aux personnes riches dans la distribution des parcelles généralement au niveau des zones de prestige. Pour d'autres les lotissements sont lents et se font de manière informelle de la part de cette dite commission.

7.3. Les difficultés rencontrées par les populations

Mais les difficultés auxquelles les populations sont confrontées quotidiennement sont de natures plus complexes. En effet, la plupart des chefs de ménages interrogés parle de difficultés liées à l'avancée de la mer et de la langue saline auxquels on ajoute la forte pression démographique et la rareté des terres arables.



Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

Selon les témoignages recueillis sur le terrain, la mer a avancée près de 50 m en 40 ans entraînant ainsi sur son passage des dégâts catastrophiques dont l'impact continue d'alimenter les débats dans la CR. En effet, de vastes espaces qui servaient autrefois de zones de pâturages pour le troupeau ont été englouties par la mer. Sans compter la destruction massive par les eaux des premières installations touristiques dont les auberges et autres campements au bord du littoral, des installations qui portèrent la marque des premiers promoteurs blancs qui ont envahies la communauté rurale dans les années 1970 plus précisément dans le village de Ngallou.

Ce graphique montre également que le principal problème auquel la population fait face tous les jours est l'avancée de la mer et les dégâts qu'elle cause. Un scénario contraire à notre hypothèse de recherche qui dès le départ stipulée que l'émergence des nouvelles pratiques comme le tourisme et la forte pression des promoteurs immobiliers dans la zone constituait la principale cause du recul des performances agricoles dans la zone.



Image 5 : Habitations menacées par l'érosion côtière à Ngallou

Diockel Youssou Ndiaye

Ce qui résulte que contrairement à cela, l'avancée de la mer constitue ainsi avec l'avancée des tannes un véritable fléau pour les populations locales. En effet, la plupart des chefs de ménages interrogés parle d'un phénomène dangereux pour le village et ses habitants. Dans la mesure où la distance qui sépare les maisons de la mer n'est plus que de quelques mètres au point que certaines vagues atteignent dès fois le seuil des cases. Cette situation est autant plus complexe lorsqu'elle se conjugue d'avec la fragilité de certaines installations tout au long du littoral plus précisément dans les villages situés au côté de la rive ouest de la communauté rurale comme à Ngallou, Ngoudoumane et Djiffer.

Plusieurs organismes et projets de développement se sont rendus sur les lieux pour mesurer l'ampleur et l'impact des dégâts, mais depuis, aucune solution n'est apportée pour stopper l'avancée de la mer. Si nous prenons l'exemple du village de Diakhanor, les témoignages des chefs de ménages montrent que la situation est devenue catastrophique pour eux depuis 1989 au point que le village tout entier fut délocalisé d'ouest en est, c'est-à-dire de l'autre côté de la route. Cela signifie que le phénomène ne date pas d'aujourd'hui et risque de s'aggraver si des solutions immédiates ne sont pas trouvées.

Seulement, il est plus accentué ces dernières années et constitue avec la salinisation des terres un véritable problème de sécurité pour les populations. Une situation qui interpelle toutes les sensibilités notamment les autorités publiques à travers le ministère de l'environnement.



Image 6 : Destruction par la mer d'une auberge à Ngallou

Diockel youssou Ndiaye

L'observation de ces images montre l'ampleur des dégâts causés par l'avancée de la mer. En effet, en quelques années, le niveau de la mer a augmenté occasionnant ainsi la destruction massive des installations au bord du littoral. Toute la partie ouest de la communauté rurale est confrontée à ce phénomène. Au point que des villages entiers ont été délocalisés et des espaces agricoles engloutis, exemple de Diakhanor.

TROISIEME PARTIE

DECENTRALISATION ET GESTION FONCIERE PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

CHAPITRE V: LES STRATEGIES DE CONTROLE ET DE REGLEMENTATION FONCIERE

VIII. Les aspects de la gouvernance locale :

8.1. L'intervention du conseil rural

La mesure de la gouvernance locale à Palmarin passe par l'appréciation des différentes décisions rendues publiques par les organes délibérant du conseil rural. En effet, le bureau de 2009 a à sa tête un président qui en est à son premier mandat. C'est un professeur d'anglais au CEM de Palmarin. Il est relativement jeune et fait preuve de beaucoup de détermination pour le fonctionnement du conseil. Il est aidé dans l'exercice de ses fonctions par un ensemble de collaborateurs ou conseillers dont le président de la commission domaniale. Pour certains chefs de ménage, l'équipe sortante du conseil rural est à l'origine de la plupart des difficultés auxquels ils sont confrontés notamment en matière de fonciers. En dehors, de ce constat, la nouvelle équipe constitue pour eux un espoir. Elle incarne la justice et s'organise en noyau dur autour du président. Car il est très difficile de rencontrer aujourd'hui des conseillers ignorants les activités courantes du conseil rural.

Cette situation est expliquée de la part de certains, par "le niveau de conscientisation" de la majorité des conseillers.

Cependant, certaines difficultés sont à noter par exemple l'effectif des conseillers en réunion du conseil rural dépasse très rarement le quorum. Les témoignages des élus révèlent que des réunions sont reportées au cours de l'année précédente pour des raisons de quorum non atteint. Néanmoins, il est souligné qu'au cours des différentes rencontres du conseil rural toutes les décisions retenues par le conseil, sont consensuelles. Un jeu démocratique facilité par l'ancrage des liens de parenté dans la communauté rurale. Parmi ces décisions, les plus commentées sont celles de la commission domaniale qui en matière de fonciers assure les délimitations des parcelles et assure les lotissements des futures zones d'habitations. Depuis leur avènement, un lotissement n'est pas programme. Donc il sera très difficile de se prononcer le niveau de transparence des conseillers. Néanmoins, on note des quelques lenteurs dans certains procédés notamment l'ouverture de la session de dépôt des demandes de parcelles et le manque de concertation de la part de la commission domaniale.

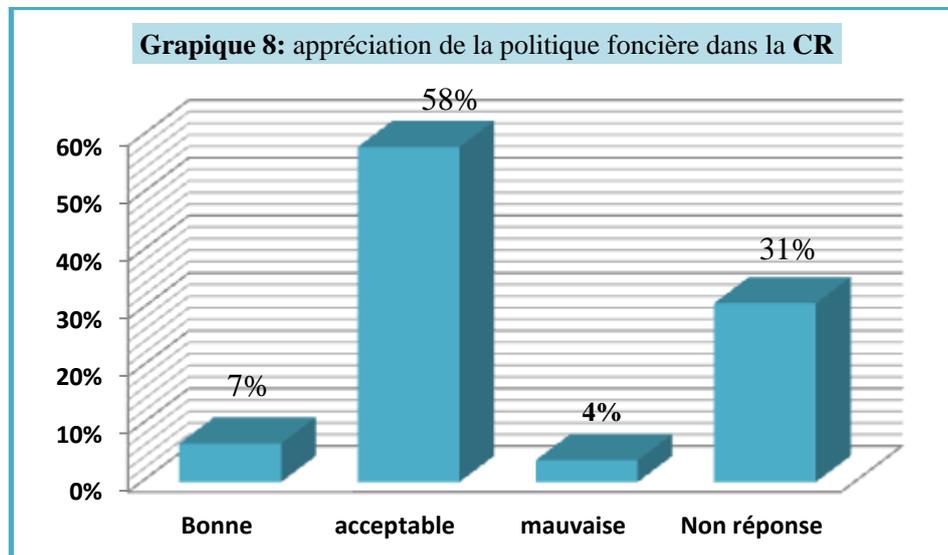
Tableau 6: appréciation du travail de la commission domaniale

Appréciation commission domaniale	Effectifs	Pourcentage(%)
Bon travail	2	2%
Meilleur que la commission sortante	6	6%
Une prestation moyenne	61	53%
Non réponse	49	47%
TOTAL	113	100%

Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

Ainsi, pour montrer leur position par rapport à la gestion des terres, les chefs de ménages interrogés apprécient différemment le travail de la commission domaniale du conseil rural.

En effet, la plupart d’entre eux parlent d’une mauvaise gestion et font une prospection critique en ce qui concerne le jeu foncier. Environ 53% de l’échantillon parlent d’une prestation moyenne par rapport aux attentes et la dans la plupart des cas cette appréciation est faite à l’encontre de la commission de l’équipe sortante de l’ancien bureau du conseil rural.



Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

L’analyse du graphique suivant montre clairement que le travail de la commission domaniale est dans l’ensemble acceptable pour la plupart des chefs de ménages interrogés. Par rapport au bureau sortant, cette commission suscite beaucoup d’espoir de la part des populations. Selon les témoignages recueillis, il ya longtemps qu’un lotissement n’es pas effectué par le conseil rural, mais les dépôts se poursuivent.

8.2. Les stratégies mise en place pour mieux gérer la terre

Dans les milieux ruraux en général, et dans la communauté rurale de Palmarin en particulier, les principaux problèmes qui se posent sur le plan foncier sont :

- Le morcellement des exploitations agricoles familiales qui entraîne l'extension rapide des petites exploitations non viables ;
- La surexploitation des terres et des ressources naturelles et l'incapacité des communautés rurales à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles sur les terres communes ;
- La demande croissante des populations en bois et produits de cueillette ;
- Et la régression des pâturages, des chemins de parcours et des mares temporaires ; ce qui constitue une menace grave pour l'élevage extensif.

Par ailleurs, il faut mentionner que la question de l'accès des femmes au foncier rural se pose de façon cruciale. A ces problèmes, s'ajoute l'augmentation croissante de la population. Ainsi, dans la communauté rurale, la méthodologie générale retenue par les acteurs consiste à amener les paysans à faire eux-mêmes l'analyse de leurs pratiques foncières locales, et confronter ces pratiques à la législation foncière en vigueur et aux points de vue et propositions exprimés par les autres acteurs. Les principales propositions formulées par les chefs de ménages au terme de ce processus sont les suivantes :

- La reconnaissance à tous les détenteurs actuels d'un droit d'affectation sur une terre d'un droit foncier réel négociable sur le marché foncier ;
- La création de marchés locaux (communautaires) de droits d'usage ;
- L'instauration d'une taxe d'aménagement à payer par les producteurs ruraux désireux d'obtenir des terres qui ont été aménagées sur des fonds publics ;
- La transformation des droits d'usage en titres fonciers ou en bail ;
- La reconnaissance aux conseils ruraux d'un droit de préemption sur les transactions de droits d'usage et la création d'un fonds foncier permettant aux communautés rurales d'acheter les terres pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs ou l'agrandissement des exploitations familiales
- La mise en place d'outils de gestion foncière et des ressources naturelles, en particulier les plans d'occupation et d'affectation des sols, les cadastres de communautés rurales, les contrats d'exploitation des ressources naturelles disponibles dans les terres non affectées ;
- La création d'un fonds national d'aménagement foncier et de remembrement pour financer l'élaboration des plans d'occupation et d'affectation des sols et soutenir les programmes d'aménagement, de remembrement et de gestion des terroirs de la communauté rurale entre autres.

CHAPITRE VI : EXISTENCE ET GESTION DES CONFLITS

IX. Les conflits fonciers :

9.1. Causes des conflits fonciers

L'analyse des interventions dans la communauté rurale laisse penser que les conflits ont pour origine le contexte écologique et démographique difficile des milieux ruraux. Les populations en rapide augmentation accentuent les menaces et la dégradation des ressources naturelles. Cette réflexion est à la fois simpliste et insuffisante si on intègre les nouveaux enjeux fonciers. Simpliste, car la dégradation des ressources naturelles productives est loin d'être un processus généralisé. Insuffisante, car l'accroissement démographique et la rareté des terres cultivables, entraînant une compétition forte pour un espace rare, constituent sans doute un facteur favorisant et important mais, en aucun cas, une condition occasionnant automatiquement des actes de violence. La raréfaction des ressources et l'augmentation des populations ne suffisent pas, loin de là, à justifier tous les conflits violents pour les ressources naturelles, et leur récent accroissement.

En effet, les densités de population élevées n'entraînent pas systématiquement la concurrence pour les ressources naturelles, et cette concurrence ne débouche pas nécessairement sur des conflits. Un aspect particulier du contexte démographique est, sans doute plus important: l'augmentation des déplacements massifs de population. Les rapports entre populations autochtones et allochtones deviennent donc plus fréquents, alors que, bien souvent, les groupes qui entrent ainsi en contact se connaissent peu ou mal, ne partagent pas une histoire et des valeurs communes, et ne se réfèrent pas aux mêmes autorités politiques locales.

L'emboîtement et la superposition de droits fonciers multiples sur un même espace sont une caractéristique importante des systèmes fonciers traditionnels au Sénégal. En effet, différents acteurs ont en effet des droits fonciers spécifiques, éventuellement pour des activités et/ ou pour des horizons temporels différents, sur les mêmes terres. Ces systèmes complexes reposent sur une disponibilité suffisante des ressources et surtout sur un consensus social réciproque entre les divers «ayants droits» fonciers. Les divers droits des uns et des autres sont en effet hiérarchisés: certains statuts sont dominants et d'autres dépendants, et un ensemble de relations sociales - et non juridiques - de subordination, de dépendance et d'acceptation des hiérarchies doivent être respectées (Mugangu Matabaro, 1997).

Certains changements exogènes contribuent aujourd'hui à créer des enjeux conflictuels. Il s'agit, par exemple, des projets de développement agricole ou des aménagements qui augmentent significativement la valeur productive des terres au village de Ngallou. En de tels cas, la nécessité d'adapter ou de créer des institutions spécifiques (démarche souvent imposée par l'Etat ou par l'intervenant technique ou financier extérieur) ainsi que la redéfinition des équilibres de pouvoir locaux (à l'occasion de l'intervention externe et des recompositions institutionnelles qu'elle suscite) créent des situations sociales plus ouvertes et incertaines.

Tableau 7 : causes des conflits fonciers

Raisons des conflits	Effectifs	Pourcentage(%)
Morcellement d'un champ	34	32%
Délimitation des parcelles	66	58%
absence de transparence au niveau de la CR	51	45%
TOTAL	113	

Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

Toutefois, l'analyse de ce tableau ci-dessus montre que les raisons avancées pour expliquer à l'origine des conflits fonciers sont multiples et variées. La plupart des chefs de ménages parlent d'un conflit lié à la délimitation des parcelles. Généralement, ce genre de conflit oppose les agriculteurs entre eux et se termine souvent par des actes de violence. Il y a également le programme de morcellement des parcelles ou de lotissement du conseil rural qui butent souvent à un refus catégorique de la part des exploitants. Les raisons qui expliquent un tel phénomène se situent généralement dans la méconnaissance des textes régis par la loi sur le domaine national. En plus certains chefs de ménages dénoncent ce qu'ils appellent les magouilles des conseillers lors des affectations des parcelles. Pour les personnes riches généralement les acteurs politiques sont privilégiés dans l'attribution. Ce qui veut dire que la transparence n'existe pas dans cette procédure et constitue souvent une source de conflits entre les populations et les élus locaux.

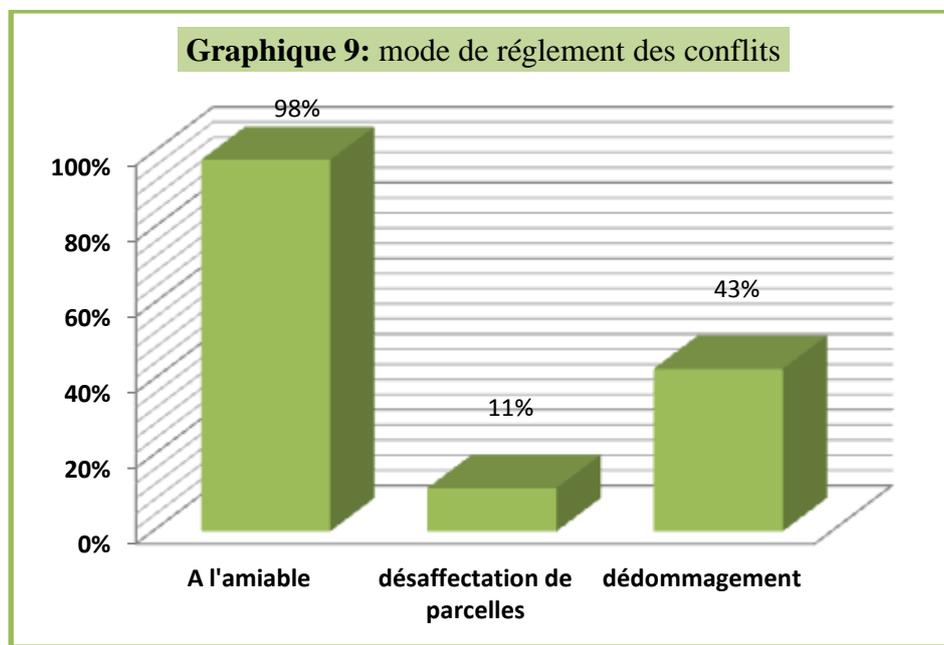
9.2 Gestion des conflits fonciers

Généralement, on constate que beaucoup de problèmes dans le règlement des conflits peuvent être liés à la question de la responsabilité des acteurs qui évoluent autour de la question foncière. Dans la communauté rurale de Palmarin, il n'y a pas de compte-rendu réalisés au niveau des conseils ruraux, et les populations, de leur côté, ne demandent pas de comptes aux élus. Le règlement des conflits se fait surtout à l'amiable, par des négociations, plutôt qu'en appliquant strictement les lois sur le domaine

national. Les résultats de notre enquête de terrain montrent que 95% des chefs de ménages interrogés parlent d'un règlement à l'amiable et par compensation. Ces modes de règlements font toujours appeler aux chefs de villages, quelques notables du village et dans une moindre mesure le PCR. Cela est dû par la longue tradition ancestrale qui lie ces différents groupes qui préférant s'expliquer entre eux au lieu de médiatiser l'affaire. Seulement 15% des chefs de ménages parlent d'un règlement à Fimela auprès de la sous-préfecture et 5% parlent d'un recours en justice. De ce fait, les positions de pouvoir deviennent très importantes puisqu'elles déterminent le poids des parties dans les négociations et généralement dans la politique.

En ce qui concerne la responsabilité des conseillers, elle se dirige plutôt vers leurs partis politiques qu'envers les populations, et en général, il y a un manque de connaissance des textes parmi les conseillers. Mais aussi parmi les populations en ce qui concerne les tâches du conseiller et les droits des populations. Finalement, à travers les entretiens que nous avons réalisés, on peut constater que les idées sur la responsabilité diffèrent.

Il existe principalement deux modèles de résolution des conflits fonciers dans la communauté rurale selon le témoignage de certains chefs de ménages que nous avons interrogés comme le montre le tableau suivant:



Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

Dans le modèle « généralement traditionnel », le dirigeant responsable est surtout celui qui travaille pour la paix sociale. On note l'absence d'un dirigeant responsable qui applique les lois strictement et qui

travaille pour sécuriser les droits des individus comme le prévoit la loi sur le domaine national. Un grand nombre de populations préfèrent se fier à l'autorité du chef de village et les notables du village qui est reconnu pour travailler pour la paix sociale. D'autres solutions proposées tournent autour de la mise en place d'un cadastre local dirigé par coalition, et qui relève du modèle « moderne », c'est-à-dire sous la supervision du conseil rural. Au fait, c'est la méthode qui pourra être adaptée aux stratégies de règlement des conflits fonciers en vigueur dans la société traditionnelle.

Les cas illustrent cependant par le fait que les enjeux fonciers changent de telle manière que les stratégies du modèle traditionnel ne fonctionnent plus correctement. Cela ne veut pas dire que son objectif, dirigé vers la paix sociale, n'est plus valable. Mais plutôt parce que les enjeux sont beaucoup plus importants que les règles édictées ne sont plus respectées. Une réforme foncière dans les conditions actuelles doit idéalement renforcer les capacités et fournir la paix sociale et la sécurisation des droits des individus. Il est du ressort des populations et des décideurs de trouver ensemble des solutions viables pour réussir ce combat.

Tableau 8 : recommandations des chefs de ménages

Recommandations	Effectifs	Pourcentage(%)
associer les populations dans les délibérations du conseil rural en matière de foncier	43	38%
désalinisation des terres	93	82%
installer des digues pour stopper l'avancée de la mer	98	86%
lutter contre la mal gouvernance	19	18%
TOTAL	113	

Source : enquêtes de terrain mémoire de master 2 ATDDL 2012

En effet, une amélioration de la responsabilité en matière foncière sera réussie grâce à un certains nombres d'initiatives de la part des acteurs concernés. Parmi les propositions formulées par les chefs de ménages dans la communauté rurale figurent :

- Une meilleure traçabilité des droits et des décisions prises par le conseil rural, à travers des outils comme les cadastres local et les livres fonciers, et les limites des propriétés.
- La mise en place de digues de protection pour sauver les rares terres qui restent de l'avancée de la mer. Favoriser les campagnes de reboisement dans les zones vulnérables pour stopper l'avancée des tannes et contribuer à la désalinisation des terres.
- Procéder à la sensibilisation des populations sur leurs droits et leurs responsabilités de contrôle, une information sur les taches des conseils ruraux, etc.

Pour cela, des méthodes interactives pourraient être mobilisées afin de permettre des débats et donner les moyens aux populations de développer leurs propres idées sur les objectifs et stratégies à atteindre en matière de gestion foncière (par exemple, en développant des programmes de radio communautaire ou de télévision, des sketches au niveau de la population, des programmes à l'école, des séances d'alphabétisation avec des thèmes diversifiés, etc).

Enfin, ce procédé pourra être complété par une formation « alternative » des conseillers, qui ne met pas l'accent sur des aspects techniques, mais qui, s'appuyant sur l'expérience des conseillers (études de cas précises), favorise le débat et l'échange, en restant attentif aux questions d'ordre éthique.

9.3. Les défis de la question foncière

a). Organisation pour une meilleure gestion du foncier

L'analyse du foncier occupe depuis toujours, une place importante dans le développement des collectivités. Au Sénégal, l'admission des règles juridiques issues du droit français par la colonisation, a bouleversé les modes de gestion du foncier traditionnel. L'accès à la terre est devenu très complexe et favorise l'insécurité des populations, surtout en zone rurale. Une situation due, en grande partie à la nébuleuse cohabitation entre la tenure coutumière et la juridiction étatique. Dans la communauté rurale de Palmarin, l'avènement de cette dernière a purement supprimé les droits coutumiers. Cependant, elle n'a pas offert des solutions aux problèmes fonciers.

En effet, les populations rurales du Sénégal en général, celles de Palmarin en particulier sont confrontées en grande partie chaque jour à des problèmes de foncier. Cette situation exacerbe les conflits fonciers, en conséquence appauvrit les populations. Face à cette problématique, de nouvelles approches et de nombreux outils de gestion sont mis à la disposition des acteurs en vue d'apporter des solutions concrètes. Par ailleurs, l'étude de la structure foncière dans la communauté rurale de montre que jusqu'à présent les terres sont gérées par la coutume. Et cela malgré la promulgation et l'adoption de la loi sur le domaine national. Les populations, très attachées à leurs coutumes et à leurs patrimoines refusent d'accepter la légitimité de cette loi. En effet, dans la plupart des villages de la CR, les chefs de ménages prônent pour la création d'un vaste cadre de concertation et d'échange autour des acteurs qui régulent le jeu foncier. A cela s'ajoute la mise en place d'un cadastre local et l'implication de tous les acteurs et partenaires techniques pour assurer une meilleure gestion du foncier.

Cela signifie que la transparence dans la gestion doit être instaurée par les acteurs, afin de permettre l'engagement de toute la population. Les responsabilités doivent être partagées, les décisions rendues publiques et les informations plus accessibles au public. Les acteurs locaux auront de ce fait confiance aux organes élus et cela aura un impact positif sur l'économie des collectivités locales. D'une manière générale, l'organisation de la gestion foncière doit nécessairement passer par la mise en place d'outils adaptés aux réalités de chaque milieu. La complémentarité entre les deux modes de gestion à savoir le droit coutumier et le droit moderne doit prendre en compte les aspects positifs des réformes apportées pour rationaliser les efforts fournies. En ce qui concerne la communauté rurale de Palmarin, l'organisation du jeu foncier doit faire l'objet d'une sensibilisation des acteurs et d'une mise en place de textes accessibles régulant le jeu foncier.

Dans ce sens, l'enquête sur le terrain révèle que 60% des chefs de ménages interrogés ignorent les procédures d'affectation et de désaffectation des parcelles. Par contre 95% sont au courant de l'existence sur le domaine national, mais apprécient différemment cette loi. Pour les uns, cette loi de 1964 vient à son heure parce qu'avec le versement de toutes les terres non immatriculées dans le domaine public, les conflits en matière de foncier ont sensiblement diminué dans la communauté rurale. Par contre pour les autres, cette loi a permis aux élus locaux de dilapidés les terres de leurs ancêtres de leurs privé la possibilité de s'épanouir par l'exploitation de leurs surfaces cultivables.

b). L'implication des populations locales

Etymologiquement, le foncier désigne les rapports entre les êtres humains pour l'accès et le contrôle de la terre et des ressources naturelles. En effet, la lutte contre la pauvreté implique aussi l'appuie la mise en place de politiques foncières inclusives, répondant aux besoins de sécurisation foncière des populations et des agricultures familiales, par la promotion des dispositifs locaux de gestion du foncier.

Cette mise en place suppose une meilleure stratégie de développement dans les collectivités locales par l'implication des populations locales. En effet, « la communauté est un groupe de gens vivants dans un même villages ou quartier en tant que tel, organisé en une entité municipale et sociale. La participation désigne l'engagement sur le plan collectif, de personnes dans diverses activités ayant un intérêts commun » Marc P (,1998).

En effet, la participation et l'implication des populations locales dans la conception et la gestion constitue la seule solution pour réguler l'accès et la gestion des terres. Elle n'est pas une fin en soi selon 80% des chefs de ménages interrogés mais un principe de base à observer pour une gestion concertée des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie des populations.

D'ailleurs, les approches mise en œuvre par les populations dans le cadre de la recherche d'une meilleure stratégie foncière sont à la fois graduelles et centrées sur le dialogue. Au faite, la nécessité d'une approche graduelle s'explique par le contexte spécifique d'intervention caractérisé par une montée des tensions sociales, la rupture du dialogue et une diversité des situations locales. Dans une certaine mesure, les situations locales sont marquées par la présence de villages sans maîtrise foncière, l'existence de plusieurs générations de migrants, la volonté ou non de s'engager dans le processus, etc. Le dialogue instauré autour des préoccupations foncières doit donc exprimer les décisions prises par les populations locales.

En outre, la mise en œuvre d'un cadre de concertation au niveau locale doit se baser sur trois principes. D'abord, Le premier principe doit prôner l'implication et la participation de toutes les composantes sociales.

Ensuite, dans le second principe doit résulter le refus de toute solution préétablie ou imposée de l'extérieur notamment par les acteurs politiques. Parce que généralement, l'intervention extérieure se situe souvent à un niveau élevé. Elle joue un rôle de médiation et favorise l'expression des points de vue, afin d'accompagner le processus de négociation entre acteurs locaux dans le but d'en tirer profit. Les axes de travail, résumant les préoccupations des acteurs ruraux, doivent être définis de façon concertée, au niveau local. Car l'objectif du programme, c'est de faire en sorte que tous les enjeux soient explorés.

Et enfin le troisième principe s'articule autour de la mise en œuvre de solutions consensuelles. De ce fait, la recherche du consensus sera placée au cœur de ce processus. En effet, aucune catégorie d'acteurs n'est placée en situation de monopôle. Chaque groupe d'acteurs est appelé à revoir ses prétentions à la baisse, afin que tous y gagnent au bout du compte.

CONCLUSION GENERALE

L'évolution actuelle des politiques publiques, agricoles et environnementales, vers un découplage accru du soutien par rapport aux choix productifs et l'intégration croissante des demandes non marchandes de la société (sécurité sanitaire, bien-être animal et qualité de l'environnement), implique un changement profond de l'environnement économique des exploitations agricoles Selon **Pierre Dupraz**. En effet, l'analyse et l'évaluation de l'impact de cette évolution sur les décisions des exploitants, en termes d'utilisation d'intrants et de facteurs de production d'une part, d'offre de biens marchands et de biens non marchands associés (nuisances ou aménités) d'autre part, nécessitent l'actualisation des connaissances et des travaux empiriques sur le comportement microéconomique des exploitations. Au Sénégal, la sécurité de l'accès à la terre et des droits fonciers est souvent essentielle dans le cadre de la productivité des exploitations et les structures agricoles : capitalisation des soutiens publics dans les rémunérations des facteurs de production (terre, travail familial, capital); interactions entre soutiens publics, taille et productivité des exploitations ; démographie des exploitations. de la sécurité alimentaire et du développement rural durable.

Ainsi, dans la communauté rurale de Palmarin, la sécheresse, et la pression démographique ont engendré le « gel » des terres, l'exode rural vers les centres urbains, et les problèmes de l'accès à la terre reste la principale source de conflits. En effet, depuis quelques années, l'accès à la terre agricole en milieu rural est devenu une mission difficile voire impossible pour beaucoup de paysans surtout dans le bassin arachidier. En effet, le paysage sérère, parc agro forestier voire « bocage », traduction du « modèle », d'agriculture décrit par **Paul Pélissier en 1966** est devenu sous la pression démographique un « openfield » classique. Pourtant, c'est son efficacité qui avait permis d'atteindre ces densités remarquables, en même temps qu'elles étaient le stimulant à l'élaboration d'un système qui permette de les supporter. Que le stimulant disparaisse, comme dans les Terres Neuves, et il n'y a alors aucune raison pour élaborer un système performant. Mais qu'il devienne trop pesant comme dans le pays sérère actuel et la réponse traditionnelle ne peut plus suffire. Cependant, le marché foncier fut de ce fait prohibé avant qu'il n'ait pris naissance. Ainsi avait-on éliminé la propriété privée en matière foncière et ses inconvénients par voie de conséquence. Au vu des expériences connues en d'autres lieux où régnait la propriété individuelle des terres, la socialisation des terres trouvait une pleine justification économique et sociale grâce à la loi sur le Domaine Nationale.

BIBLIOGRAPHIE

- Bailly, (A)**, 2005, *Les concepts en géographie humaine*, Armand Colin, Paris, 333 pages.
- Bonnamour, (j)**, 1993, *Géographie rurale positions et méthodes*, Paris, Masson, 140 pages.
- Brossier (J), Vissac (B), Lemoigne, (J.L)**, 1990, *Modélisation systémique et systèmes agraires : Décision et organisation*, Paris INRA, 365 pages.
- Chaléard (J-L) et Charvet (J-P)**, 2004, *Géographie agricole et rurale*. Belin, Collection Atouts, 240 pages.
- Chapius (R), Mille (P)**, 2001, *Systèmes et espaces agricoles dans le monde*, Paris, Armand Colin, 320 pages.
- Diry, (JP)**, 2006, *Les espaces ruraux*, Paris, Armand Colin, 2^e édition, 192 pages.
- Dufumier, (M)**, 2004, *Agricultures et paysanneries des tiers-mondes*, Paris, Karthala, 598 pages.
- Garin (P), Lericollais (A)**, 1990, *Evolution des pratiques agricoles depuis 20 ans et leur adaptation à la sécheresse dans un village du sine au Sénégal*. Version provisoire DSA/ ISRA/ ORSTOM, Montpellier, 106 pages + annexes.
- Gastellu, (J M)**, 1981, *Le paysan, l'Etat et les sécheresses (Ngohé, Sénégal 1972-1982)*, *cahier sciences humaines* 24 (1), 129-136 pages
- Guidou (B), Lericollais (A), Pontie (G)**, 1988, *La gestion de la terre. Dakar, Sénégal*, ORSTOM, document provisoire, 13 pages + annexes.
- Kayser, (B)**, 1969, *L'agriculture et la société rurale des régions tropicales*, édition enseignement supérieur 5, place de la Sorbonne Paris V^e, 210 pages.
- Kayser, (B)**, 1990, *La renaissance rurale*, Paris, Librairie Armand Colin, 316 pages.
- Lajugie (J), Delfau (P), Lacour (C)**, 1985, *Espace régional et aménagement du territoire*, Paris Delloze, 985 pages.
- Lavigne-Delville, (P)**, 2002, *Vers une articulation des modes de régulation foncière, Avancées récentes et enjeux- Afrique de l'ouest francophone*, contribution au séminaire régional sur les enjeux fonciers , 31pages.
- Lebeau, (R)**, 2004, *Les grands types de structures agraires dans le monde*. 7^{ème} éd°, Paris, Collection U, 180 pages.
- Lericollais (A), Milleville (P), Pointie (G)**, 1999, *Paysans sérère. Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*. IRD, collection A travers les champs, 665 pages.

Lericollais, (A) ; SOB : *Etude géographique d'un terroir sérère*, Paris la Haye, mouton Atlas des structures agraires au sud du Sahara, 110 pages.

Le Roy, (E), 1996, « *La sécurisation foncière en Afrique ; pour une gestion viable des ressources renouvelables* », Karthala, Paris, 388p.

Lo, (M), 1994, *Paysages et utilisation de l'espace : la dégradation des milieux naturels en pays sérère (Sénégal)*. Feuille topographique Thiès, 351 pages.

Meynier, (A), 1970, *Les paysages agraires*. Paris, Armand Colin, 203 pages.

Pélissier, (P), 1966, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Fabrègue - Saint Yrieix, 949 pages.

Raulin, (H), 1967, *La dynamique des techniques agraires en Afrique tropicale du Nord* Centre National de la recherche Scientifique (CNRS), Paris, 202 pages.

Reboul, (C), 1972, *Structures agraires et problèmes de développement au Sénégal ; les unités expérimentales du sine-Saloum*. INRA, série travaux et recherches (17), ESR, 164 pages.

Renard, (J), 2002, *Les mutations des campagnes, paysages et structures agraires dans le monde*, Armand Colin, 221 pages.

Rey (V), et **Troufleau (P)**; *Nouvelle donne rurale et dynamiques foncières récentes*, Rapport Dakar, 1993, 119 pages.

Rougerie (G), **Beroutchachvili (N)**, 1991, *Ecosystèmes et paysages : Bilan et Méthodes*. Editeurs Armand Colin, Paris, 304 pages.

Vincent-Alloké, (P), juin 1989, *Le processus de règlement des conflits comme mode de contrôle du changement social (Niamey-Niger)*, Thèse pour le Doctorat de l'Université de Paris I, 572 pages.

Collection : sous la direction de Lavigne Delville (P), Toulmin (C), et Traoré (T), *Gérer le foncier rural en Afrique de l'ouest : Dynamique foncière et intervention publique*, Edition Karthala-URED, 2000, 354 pages.

Promotion de systèmes agricoles durables dans les pays soudano-sahélien : Séminaire régionale organisé par la **FAO** et le **CIRAD** avec le concours du gouvernement français. (**Dakar, Sénégal 10-14**

Janvier 1994), 304 pages. *Le développement agricole au sahel : Terrains et innovations*, tome III, éditeurs scientifiques : **P M BOSC, V Dolle, P Gain, J M Yung**, 297 pages.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU n°1 : Echantillonnage

TABLEAU n°2 : Profession des chefs de ménages

TABLEAU n°3 : Nombre de champs pour chaque ménage

TABLEAU n°4 : Accès au foncier

TABLEAU n°5 : Manquements de la procédure d'affectation

TABLEAU n°6 : Appréciation du travail de la commission domaniale

TABLEAU n°7 : Causes des conflits fonciers

TABLEAU n°8 : Recommandations des chefs de ménages

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE n° 1 : Espace de polarisation du CEM de Palmarin

GRAPHIQUE n° 2 : Possession d'une terre par les chefs de ménages

GRAPHIQUE n°3 : Etendue des exploitations

GRAPHIQUE n°4 : Autres modes d'utilisation des terres

GRAPHIQUE n°5 : Avenir des sociétés paysannes

GRAPHIQUE n°6 : Affectation des parcelles

GRAPHIQUE n°7 : Les difficultés rencontrées en matière de foncier

GRAPHIQUE n°8 : Appréciation de la politique foncière dans la communauté rurale

GRAPHIQUE n°9 : Modes de règlements des conflits

LISTE DES CARTES

CARTE n° 1 : Localisation de la communauté rurale de Palmarin

CARTE n°2 : Présentation de la communauté rurale

CARTE n°3 : Présentation du réseau hydrographique

LISTE DES IMAGES

IMAGE n°1 : Présentation de l'embouchure de Djiffer

IMAGE n° 2 : Hotel royal lodge de Palmarin

IMAGE n° 3 : Terrain réservé à la construction

IMAGE n°4 : Espace nouvellement lotie

IMAGE n°5 : Habitations menacées par l'érosion côtière à Ngallou

IMAGE n°6 : Destruction par la mer d'une auberge à Ngallou

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES.....	1
AVANT-PROPOS.....	2
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION GENERALE	4
I- <u>PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE</u>	8
1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE ET JUSTIFICATION	12
1.2. CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE	16
1.3. L'ANALYSE ET LA DISCUSSION DES CONCEPTS	19
1.4. LES OBJECTIFS ET LES HYPOTHESES	22
a)-Objectif générale	22
b)-Objectifs spécifiques.....	22
c)-Les hypothèses.....	22
II. <u>L'APPROCHE METHODOLOGIQUE</u>	24
2.1. La revue documentaire.....	24
2.2. Les outils et moyens.....	25
2.3. Le travail de terrain.....	26
2.4. L'échantillonnage.....	27
2.4. Le traitement des données et la rédaction.....	28
a)- Le traitement des données.....	28
b)-La rédaction du document.....	28
<u>PREMIERE PARTIE</u> : L'analyse des aspects physiques et du système de production agricoles.....	29
<u>CHAPITRE I</u> : CADRE PHYSIQUE ET MILIEU HUMAIN.....	30
III. <u>CADRE PHYSIQUE</u>	30
3.1. Présentation de la zone d'étude.....	30
3.2. Le milieu physique.....	34

IV. <u>LE MILIEU HUMAIN</u>	36
4.1. La structuration de la population.....	36
4.2. Les activités économiques.....	38
<u>CHAPITRE II : LE SYSTEME DE PRODUCTION AGRICOLE</u>	40
V. <u>L'ANALYSE DES POLITIQUES AGRICOLES</u>	40
5.1. Historique du système de production agricole.....	40
5.2. Les contre-performances du système de production.....	42
5.3. Dynamiques actuelles des paysages agraires.....	46
<u>DEUXIEME PARTIE : Problématique de l'accès à la terre</u>	47
<u>CHAPITRE III : LES STRATEGIES D'ACCES ET DE SECURISATION</u>	48
VI. <u>L'ACCES AU FONCIER</u>	48
6.1. Les capacités des acteurs.....	48
6.2. Les limites de la tenure foncière.....	49
<u>CHAPITRE IV : LES NOUVEAUX ENJEUX FONCIERS</u>	50
VII. <u>L'ANALYSE DES NOUVEUX ENJEUX FONCIERS ET DES DEFIS</u>	50
7.1. Problématique des nouveaux enjeux fonciers.....	50
7.2. Les conditions d'accès à la terre.....	52
7.3. Les difficultés rencontrées par les populations.....	55
<u>TROISIEME PARTIE : Décentralisation et gestion foncière par les collectivités locales</u>	58
<u>CHAPITRE V : Les stratégies de contrôle et de réglementation foncière</u>	59
VIII. LES ASPECTS DE LA GOUVERNANCE LOCALE	59
8.1. L'intervention du conseil rural.....	59
8.2. Les stratégies mise en place pour mieux gérer la terre.....	61

CHAPITRE VI : EXISTENCE ET GESTION DES CONFLITS	62
IX. <u>LES CONFLITS FONCIERS</u>	62
9.1. Les causes des conflits fonciers.....	62
9.2. Gestion des conflits fonciers.....	63
9.3. Les défis de la question foncière.....	67
a)- Organisation pour une meilleure gestion foncière.....	67
b)- Implication des populations locales.....	68
CONCLUSION GENERALE.....	70
BIBLIOGRAPHIE.....	71
LISTE DES TABLEAUX.....	73
TABLE DES MATIERES	75
ANNEXE.....	78

ANNEXES

